

Les Cahiers

de l'ONPES

n° |

octobre 2017

Enfants pauvres,
enfants démunis :
Quels indicateurs ?

Les Cahiers

de l'ONPES

Enfants pauvres,
enfants démunis :
Quels indicateurs ?

ONPES

Conseil de l'ONPES

Ministère des Solidarités et de la Santé

Président : Jérôme Vignon

Neuf membres de droit

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), représentée par **Sandrine Dauphin**

Le Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE),

Etienne Pinte

La Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social, représentée par **Philippe Zamora**

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, représentée par **Cédric Afsa**

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par **Aude Muscatelli**

La Direction générale du Trésor (DG Trésor) du ministère de l'Economie, et des Finances, représentée par **Pierre Lissot**

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par **Jean-Louis Lhéritier**

France Stratégie, représenté par **Danièle Vidal**

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), représenté par **Jérôme Accardo**

Neuf universitaires et chercheurs

dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion

Michel Borgetto, professeur à l'Université Paris 2-Panthéon-Assas

Jean-Claude Driant, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris Est-Créteil UPEC)

Nicolas Duvoux, sociologue, professeur à l'Université Paris 8

Isabelle Frechon, sociologue, chargée de recherche au CNRS

Thibault Gadjos, économiste, directeur de recherche au CNRS

Georges Gloukoviezo, directeur du bureau d'étude 2G Recherche

Michel Legros, professeur affilié à l'École des hautes études en santé publique (EHESP)

Éric Marlier, coordinateur scientifique international, Centre de recherche CEPS/INSTEAD (Luxembourg)

Jean-Luc Outin, économiste, chercheur associé au Centre d'économie de la Sorbonne (UMR CNRS-Université Paris 1)

Neuf personnalités qualifiées

ayant concouru ou concourant par leur action
à l'insertion et à la lutte contre les exclusions

Jean-Pierre Bultez, représentant des petits frères
des Pauvres et administrateur dans Age plate-forme
Europe et Eapn France. Administrateur de l'Uriopss
Nord-Pas-de-Calais

Denis Clerc, économiste et conseiller
de la rédaction d'*Alternatives économiques*

Michael Förster, administrateur principal de
l'Organisation de coopération et de développement
économiques (OCDE), division des politiques sociales

Bénédicte Jacquey-Vazquez, membre d'ATD
Quart Monde

Paule Laidebeur, responsable du service Pilotage
et observation sociale à la direction générale
de la solidarité du conseil général du Nord

Marie Mallet, chef de projet Enquêtes
et observation sociale à l'UNCCAS

Catherine Nironi, vice-présidente de l'Association
nationale des directeurs d'action sociale et de santé
(Andass) et déléguée générale aux solidarités
au conseil général du Var

Christophe Robert, délégué général
de la Fondation Abbé Pierre

Dominique Saint-Macary, ancienne responsable
du département Enquêtes et analyses statistiques
du Secours catholique

Secrétariat de l'ONPES

Michèle Lelièvre, secrétaire générale

Fatima Guemiah, assistante d'édition
et de communication

Opale Echegu, chargée d'études

Manuëla Lenormand, assistante

Responsable de la publication :

Michèle Lelièvre

Conception graphique : Didier Brient

Composition et mise en page : SCEI

Sommaire

Introduction	7
La pauvreté des enfants se maintient à un haut niveau malgré les dispositifs mis en œuvre	9
Le contexte	9
Premiers éléments d'analyse	12
Pauvreté monétaire et conditions de vie	14
Logement	21
Éducation	22
Santé	24
Socialisation	26
Quatre pistes d'analyse à explorer dans l'avenir	27
Références bibliographiques	29
Pauvreté en conditions de vie et privations des enfants	31
Une mesure conventionnelle de la pauvreté en conditions de vie...	31
... qui masque les disparités au sein d'un même ménage...	33
... et ne tient pas compte des besoins propres aux enfants	35
Privations matérielles des enfants et niveau de vie	41
Un indicateur de privation des enfants en construction au niveau européen...	44
... qui recouvre partiellement les différentes dimensions traditionnelles de la pauvreté	48
Annexe I	50
Références bibliographiques	51

Introduction

En 2004 dans un rapport qui fit date sur « Les enfants pauvres en France », le CERC dressait trois constats majeurs :

- La lutte contre la pauvreté infantile est un impératif moral. Les enfants subissent ces situations défavorisées sans pouvoir agir pour les changer.
- La pauvreté qui sévit dans les familles et qui touche les enfants est un puissant facteur de transmission intergénérationnelle des inégalités. Elle constitue en cela une « négation de l'égalité des chances¹ ». Il faut par conséquent s'attaquer aux conséquences négatives de la pauvreté des enfants sur leur devenir.
- L'information statistique doit être améliorée pour mieux appréhender l'étendue du phénomène et ses conséquences sur le développement de l'enfant. Le CERC appelait à réaliser des progrès pour aller plus loin dans l'analyse, notamment dans l'étude du « bien-devenir » des enfants.

Dans son programme de travail 2014-2017, l'Onpes s'était engagé à approfondir la connaissance de la pauvreté des enfants dont la croissance au cours des dix dernières années constitue aujourd'hui un sujet de préoccupation prioritaire. Le présent cahier reflète cet engagement en présentant deux études qui s'efforcent l'une et l'autre de comprendre les aspects spécifiques de la pauvreté infantile, indépendamment de l'appartenance des enfants à une famille pauvre.

¹ Dollé M., 2010, « Quelques réflexions sur la pauvreté des enfants », 2 mars.

L'enjeu de l'observation sociale est ici de saisir dans toutes leurs composantes, les situations de pauvreté d'existence vécues par les enfants et leurs mécanismes de reproduction sociale. C'est dans cette direction qu'un groupe de travail de l'Onpes a orienté ses investigations méthodologiques pour définir un **tableau de bord d'indicateurs** de suivi de ses manifestations, ayant vocation à être actualisé tous les deux ans. L'article de Didier Gelot et de Jean-Luc Outin en procure ici une analyse et livre un diagnostic sur les ressorts de la pauvreté infantile. Ils pointent des pistes d'enrichissements pour des développements futurs.

Dans la seconde étude menée dans le cadre de la coopération statistique européenne, l'INSEE ouvre la réflexion, sous la signature de Carine Burricand et François Gleizes, sur la construction d'un **indicateur communautaire de privations matérielles des enfants**, en cours d'élaboration. Préfigurant ses contours, les auteurs discutent les fondements, la portée et les limites d'un tel indicateur conçu à partir d'une collecte d'informations spécifiques aux besoins des enfants.

Chiffre clé

En 2015, près d'**1/5** des enfants
âgés de moins de 18 ans sont pauvres,
selon l'Insee.

La pauvreté des enfants se maintient à un haut niveau malgré les dispositifs mis en œuvre¹

Didier Gelot et Jean-Luc Outin*

Le contexte

En 2004, le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC) publiait un rapport intitulé « Les enfants pauvres en France ». Présentant une description et une analyse des situations de pauvreté auxquelles cette population était confrontée dans notre pays, ce document soulignait l'ampleur du phénomène, en examinait les multiples facettes et pointait ses conséquences possibles sur le plus long terme. Malgré son caractère pionnier, cette approche holistique n'a sans doute pas suffisamment alerté les pouvoirs publics pour les convaincre de la nécessité de mettre sur pied un outil de suivi régulier et de lancer des travaux plus approfondis dans ce domaine. Les dimensions plus spécifiques permettant de caractériser les enfants pauvres, tant, par exemple, du point de vue de la santé ou de la formation générale que de la socialisation sous ses différentes formes semblent avoir été occultées par le fait qu'ils ont d'abord été appréhendés comme vivant dans des ménages pauvres. Or, l'un des enseignements précieux du rapport du CERC était de souligner l'importance de ces multiples dimensions et leurs interactions.

Le rapport de l'Unicef *Innocenti Report Card* publié en 2016 (« Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants de pays riches ») place la France dans une position relativement favorable – le premier tiers des pays – en ce qui concerne la dimension « niveau de vie » des enfants (pauvreté monétaire, écart de revenu), mais dans une position plus défavorable – le derniers tiers des pays – en ce qui concerne les dimensions « santé », « éducation » et « satisfaction dans la vie ». Il est donc important de suivre, dans une approche très large, une panoplie d'indicateurs décrivant les différentes dimensions de la pauvreté des enfants et de leurs familles.

La question de la pauvreté des enfants affleure dans le débat public à partir de la première moitié des années 2000. En 2009, la mise en place du Haut Comité à la Famille, les travaux de la commission Hirsch et la création d'un Haut-Commissariat à la Jeunesse

1 Ce travail est le fruit de réflexions menées en 2016 dans le cadre d'un groupe de travail sur la pauvreté des enfants auquel ont participé les membres du conseil de l'Onpes suivant : Jérôme Accardo, Jean-Pierre Bultez, Michael Förster, Paule Laidebeur, Michel Legros, Marie Mallet, Eric Marlier, Catherine Nironi, Dominique Saint-Macary.

* Didier Gelot était Secrétaire général de l'Onpes quand il a commencé cette étude. Jean-luc Outin est membre de l'Onpes, économiste et chercheur associé au centre d'économie de la Sorbonne.

constituent des étapes importantes. La nécessité d'une réflexion sur le périmètre et les modes d'action possibles d'une véritable politique nationale de l'enfance et de l'adolescence est soulignée. Cette question fait ensuite l'objet de mesures particulières dans le cadre du Plan gouvernemental pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale pour la période 2012-2017 (*encadré 1*).

Il convient également de mentionner les analyses et recommandations des organisations internationales et des instances européennes qui ont contribué, chacune à leur niveau, à la promotion des droits de l'enfant. Ainsi, un rapport scientifique indépendant de 2005, réalisé à la demande de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne², appelait la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne (UE) à mettre sur pied un véritable « Children mainstreaming » dans tous les champs de l'action publique, dans une perspective d'inclusion sociale et de bien-être des enfants. En 2008, le Comité de la protection sociale de l'UE décidait de progresser concrètement dans ce sens en proposant divers outils d'analyse ainsi qu'une série de recommandations (European Commission, 2008). Renouvelées en 2012, sous le titre « Combattre et prévenir la pauvreté des enfants, promouvoir le bien-être des enfants », les analyses du Comité ont servi à la préparation d'une recommandation de la Commission européenne, endossée en 2013 par le Conseil des Ministres de l'UE. Dans le cadre de ces initiatives européennes, des indicateurs ont été élaborés pour mesurer l'ampleur du phénomène dans les différents pays de l'Union en comparant la situation des enfants (définis comme toute personne âgée de moins de 18 ans) à celles des adultes en âge de travailler et des seniors ; cette situation, appréhendée sous l'angle monétaire et des privations matérielles, est mise en relation avec le type de ménage, le niveau d'éducation des parents, leur situation d'emploi ou leur origine. Un indicateur européen destiné à mesurer spécifiquement la privation matérielle des enfants a également été proposé (Guio *et al*, 2012) et fait l'objet d'une étude publiée dans le présent Cahiers de l'Onpes n° 1.

Ainsi, en 2014, au sein de l'Europe des 28, on relève que 27,8 % des enfants de moins de 18 ans sont en « risque de pauvreté »³, contre 24,1 % des adultes de 25 à 55 ans et 20,9 % des 55 ans et plus. En France, le taux de risque de pauvreté des enfants s'établit à 21,6 %. Inférieur à celui du Royaume Uni (31,2 %), il est très sensiblement supérieur à celui de la Suède, des Pays Bas ou du Danemark (entre 14,5 et 17,1 %) et un peu plus élevé qu'en Allemagne (19,6 %). Le rapport du comité de la protection social de 2012 souligne que les enfants vivant dans des ménages caractérisés par une faible participation au marché du travail sont particulièrement touchés.

2 Ce rapport a donné lieu à un ouvrage publié en 2007 (Marlier *et al*, 2007).

3 Dans la terminologie européenne sont en risque de pauvreté les enfants vivant dans des ménages avec un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale entre 2012 et 2017 : Volet « Familles, enfance »

Lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue en 2012 dont l'objectif était de poser les bases d'un diagnostic partagé sur lequel construire le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, sept thématiques ont été retenues. L'une d'entre elles portait sur « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative »¹. Partant du constat que la gravité de la situation vécue par les enfants pauvres implique de cesser de raisonner par politique publique sectorielle (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, accueil des jeunes enfants, soutien aux parents, périnatalité, éducation...), la Conférence a proposé de s'orienter résolument vers une politique globale allant de la naissance de l'enfant à son entrée dans la vie adulte, et de la décliner à tous les niveaux territoriaux en impliquant l'ensemble des acteurs concernés et, en particulier, les familles elles-mêmes.

Dans ce cadre, dix recommandations ont été adressées au Gouvernement. La principale proposait la mise en place d'une politique nationale de l'enfance appuyée sur des « projets de territoire pour l'enfance ». Cet investissement, prioritairement orienté vers l'accueil des jeunes enfants, est destiné à préserver, dès la naissance, les conditions de leur développement. La dimension santé constituait un autre axe fort. Dans cette perspective, il était envisagé le lancement d'un plan national de santé de l'enfant et de l'adolescent axé sur les principes de prévention, d'intervention précoce et de coordination des dispositifs et s'appuyant sur une offre d'accompagnement des parents. Dans les cas d'exclusion les plus extrêmes, le groupe recommandait de développer des alternatives au placement de l'enfant avec, en toile de fond, une politique prévoyant une place plus importante à l'écoute des parents eux-mêmes.

Dans le volet « Familles, enfance » du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, plusieurs mesures ont ainsi été prises, dès 2013 et 2014. Il faut mentionner en particulier les dispositifs suivants : la revalorisation de 5 % des allocations au soutien familial et de 10 % de la majoration du complément familial, l'expérimentation de la garantie des risques d'impayés des pensions alimentaires dans une vingtaine de départements et la création d'un dispositif permettant une prise en charge des mineurs étrangers isolés.

Cette première phase du plan, après avoir été évaluée dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), a été suivie de la mise en place d'une « feuille de route » pour les années 2015 à 2017. Elle se fixe comme objectif de réorienter si nécessaire certains dispositifs et de compléter le travail déjà engagé. Ainsi, il a été décidé de revaloriser annuellement l'allocation et le complément de soutien familial afin de répondre aux besoins des familles les plus pauvres, de renforcer la préscolarisation et l'accès aux modes de gardes individuels et collectifs afin de permettre aux femmes (et en particulier aux femmes seules) d'accéder au marché du travail. Dans ce cadre, un objectif de 10 % d'enfants issus de familles pauvres dans les crèches a été fixé. Par ailleurs, il a été demandé aux Caisses d'allocations familiales et à Pôle emploi de porter une attention particulière aux femmes avec enfants de moins de 3 ans qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle afin d'éviter leur entrée dans un processus d'exclusion sociale.

1 Cet atelier était présidé par Dominique Versini, ancienne Défenseuse des enfants et Pierre-Yves Madignier, président du Mouvement ATD Quart-Monde France.

Pour sa part, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, relayé par l'Unicef, a, dès 2009, manifesté sa préoccupation face à l'absence en France d'une stratégie holistique nationale pour les enfants et d'un plan national de mise en œuvre. En 2014, il recommande à la France « *l'établissement d'un système national harmonisé permettant de recueillir et d'analyser des données ventilées sur tous les domaines couverts par la Convention (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant) et ses protocoles facultatifs* ». La question est d'autant plus importante que la crise économique et financière de 2008 a particulièrement affecté les enfants : entre 2008 et 2014, environ 240 000 enfants supplémentaires sont passés sous le seuil de pauvreté monétaire ; en fin de période le nombre total des enfants pauvres en France s'élève à 2 950 000.

Outre les interpellations régulières du Défenseur des droits sur la situation de certains enfants, des initiatives infra-nationales ont aussi porté ce débat en France, comme le montre, par exemple, le document « Vivre la pauvreté quand on est un enfant : Photographie de la pauvreté infantile en régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes » produit conjointement en 2011 par le Dispositif régional d'observation sociale en PACA (Dros), la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (Mipes) et la Mission régionale d'information sur l'exclusion en Rhône-Alpes (Mrie) et les caisses d'allocations familiales dans les trois régions.

Premiers éléments d'analyse

Affectant des personnes en devenir, la pauvreté des enfants présente un enjeu particulièrement crucial, tant pour les enfants eux-mêmes que pour la société dans son ensemble. Envisagés du point de vue des personnes, les conditions de vie, l'accès à l'éducation, à la culture et à la santé, la socialisation, etc. dans l'enfance et au cours de l'adolescence influent non seulement sur leur bien-être immédiat mais aussi sur les conditions de leur développement. Les travaux réalisés en sciences de l'éducation, en neurosciences, en psychologie comme en pédopsychiatrie ont mis en avant le caractère global du développement de l'enfant et l'interdépendance entre capacités cognitives, développement physique, développement affectif et socialisation (Galtier, 2012). Dans une approche plus large, le rapport de la Commission « Enfance et adolescence » présidée par F. de Singly reprend la notion de « développement complet » d'un individu. Celui-ci, pensé en lien avec les autres, doit pouvoir acquérir compétences et capacités « grâce à un espace social et politique » qui soit un espace de développement pour une vie pleinement humaine (De Singly et Wisnia-Weill, 2015). Dans cette perspective, l'analyse de la pauvreté des enfants doit permettre d'identifier les enfants qui, n'ayant pas accès aux biens et services essentiels, ne peuvent pas bénéficier d'un tel développement à la fois cognitif, personnel et social. En particulier, le rapport souligne que les indicateurs usuels de privation matérielle incluent peu les domaines clés que sont l'accès à l'éducation et à la santé. On rejoint ici l'une des conclusions tirées par l'Onpes de son analyse des budgets de référence permettant

une participation à la vie sociale pour les ménages ayant des enfants à charge. Or, l'un des enjeux essentiels de cette situation vécue dans l'enfance est celle de ses conséquences à l'âge adulte. En particulier, la situation de précarité chronique que connaissent certains enfants risque d'entraver durablement leur développement.

Envisagé du point de vue de la société dans son ensemble, la pauvreté des enfants pose des questions tout aussi redoutables sur le plan économique, social ou politique. Dans une économie de l'innovation et de la connaissance, l'efficacité productive découle, pour une part, de la qualité de sa main-d'œuvre. Cependant, la notion de capital humain, utilisée par les économistes pour caractériser les compétences incorporées par l'individu au cours de sa formation pour être ensuite mobilisées au cours de l'acte productif, semble être largement insuffisante pour appréhender la variété des qualités maintenant requises. En plus des savoirs académiques toujours indispensables, la qualité d'un produit intégrant des dimensions plus immatérielles exige l'acquisition de nouvelles capacités telles que l'initiative, la coopération, l'anticipation, l'approche de la complexité, etc. Si les apprentissages traditionnels peuvent contribuer à les acquérir, ces capacités découlent aussi d'expériences qui résultent de pratiques et de modes de socialisation très variés. Les coûts économiques et sociaux de la pauvreté des enfants sont aujourd'hui sans doute importants, même si leur appréhension est d'autant plus délicate qu'ils se manifestent à des échelles de temps longues.

L'Onpes, fidèle à ses missions, présente ici un premier travail de rassemblement des données sur la pauvreté des enfants. Le tableau de bord qui en découle fait le point sur les principaux indicateurs disponibles permettant de mesurer et d'analyser ce phénomène qui, loin de régresser, tend à se développer au cours de ces dernières années. Pour autant, il ne s'agit pas d'un travail abouti car de nombreux indicateurs restent indisponibles ou demandent à être approfondis. C'est pourquoi l'Onpes s'engage à actualiser ce document tous les deux ans afin de profiter des avancées de la statistique européenne, nationale et associative dans ce champ, et à formuler des propositions d'amélioration des indicateurs pouvant mieux rendre compte de ce phénomène. Dans cette perspective, la cohorte d'enfants « Elfe » pilotée par l'Ined et l'Inserm permettra, à terme, d'analyser plus finement les conséquences individuelles et collectives de la pauvreté vécue dans l'enfance (*encadré 2*). Elle constitue un outil précieux dont il convient de soutenir la construction et l'exploitation.

La cohorte Elfe

La cohorte Elfe (Étude longitudinale française depuis l'enfance) a été lancée auprès de 500 familles pilotes en 2007, et a été généralisée en France métropolitaine depuis avril 2011. Elle a pour objectif de suivre 18 300 enfants nés en 2011 pendant 20 ans pour mieux comprendre comment les conditions périnatales et l'environnement dans ses différentes dimensions affectent, de la période intra-utérine à l'adolescence, le développement, la santé et la socialisation des enfants (Pirus et al, 2010). L'environnement est caractérisé au niveau familial, socio-économique, géographique et physico-chimique. L'étude Elfe est organisée par l'unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe ». L'enquête Elfe est longitudinale (les mêmes individus sont suivis sur l'ensemble de la période, en plusieurs « vagues »). Elle associe entretiens en face-à-face ou par téléphone et enquêtes postales ou par internet. Des examens médicaux sont prévus au cours du suivi sur un sous-groupe d'enfants. Des prélèvements biologiques ont été réalisés en maternité et à trois ans et demi, également sur un sous-groupe. Des appariements avec des bases de données externes (assurance maladie, surveillance environnementale) enrichiront les données collectées.

Le projet est pluridisciplinaire et se construit à partir des propositions de 150 chercheurs associés.

Les axes de recherche prioritaires développés par Elfe concernent plus particulièrement :

- les aspects de l'environnement des enfants qui ont subi les modifications les plus marquantes : (modifications de l'alimentation, diminution de l'activité physique, exposition à de nouveaux polluants, recompositions familiales, augmentation du salariat féminin et précarisation de l'emploi, prolongement de la scolarité);
- leurs relations avec le développement des compétences cognitives, langagières et socio-affectives, les parcours scolaires, les modes d'intégration sociale ainsi que les pathologies fréquentes des enfants;
- l'étude des interactions complexes entre facteurs biologiques, comportementaux et sociaux, qui est au cœur des problématiques abordées.

Pauvreté monétaire et conditions de vie

La pauvreté monétaire des enfants est nettement supérieure à celle de l'ensemble des individus

En 2013, le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian⁴ est de 19,6 % pour les enfants de moins de 18 ans et de 20,4 % pour les 11-17 ans, contre 14 % pour l'ensemble de la population en France métropolitaine, ce qui représente un écart de plus de 5 points (*encadré 3*).

⁴ Le seuil de pauvreté monétaire se réfère à un pourcentage du niveau de vie médian de la population totale. Tandis que l'Union Européenne utilise un seuil de 60 % comme indicateur principale, l'OCDE et l'UNICEF utilisent eux un seuil à 50 %. Cette étude explore les deux seuils.

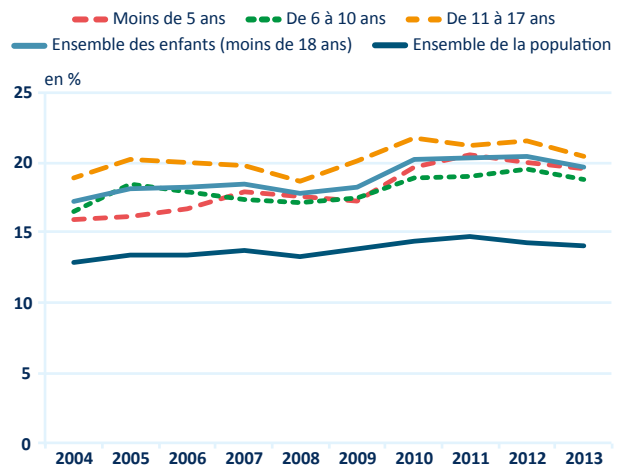
Mesurer la pauvreté des enfants sur un plan monétaire

La pauvreté des enfants (c'est-à-dire des jeunes âgés de moins de 18 ans) est mesurée ici en se référant au niveau de vie des ménages auxquels ils appartiennent. Par convention, ce niveau de vie est le même pour tous les membres du ménage, qu'ils soient enfants ou adultes. En ce sens, la pauvreté monétaire des enfants est la conséquence immédiate et le reflet de celle des ménages (généralement la famille nucléaire) auxquels ils appartiennent. Cette convention d'égalité des niveaux de vie mériterait d'être examinée plus attentivement pour déterminer les situations dans lesquelles les enfants sont mieux ou moins bien dotés que leurs parents.

Par ailleurs, si le niveau de vie calculé tient compte des ressources de différentes natures (revenus du travail, prestations sociales, etc.) perçues par les ménages, il néglige certaines libéralités dont ces derniers peuvent bénéficier, notamment à travers les dons en espèces qui circulent au sein de la famille élargie et qui peuvent concerner les enfants, soit de manière occasionnelle (fêtes, anniversaire, etc.), soit plus régulièrement. Sans doute, ces libéralités, du fait de leurs disparités probables selon le milieu social, améliorent-elles davantage la situation des enfants ayant un niveau de vie plus favorable que ceux ayant un niveau de vie en-deçà du seuil de pauvreté.

Loin de se résorber, cet écart s'est accentué au cours des dix dernières années (*graphique 1*). Ainsi, entre 2008 et 2013, la pauvreté des moins de 18 ans a progressé un peu plus vite (+ 2 points) que celle de l'ensemble de la population (+ 1 point). Cela rejoint le constat fait sur la pauvreté par catégorie de ménages qui montre la grande vulnérabilité des familles monoparentales et des familles nombreuses. Cette tendance générale à la hausse de la pauvreté monétaire se déroule en plusieurs phases alternant augmentation sensible et stabilisation relative.

Graphique 1 – Évolution du taux de pauvreté monétaire à 60 % de la médiane des niveaux de vie selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu fiscal déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2013 (rétropolations effectuées par l'Onpes. Ces séries rétropolées publiées ne concernent que les indicateurs principaux de l'enquête).

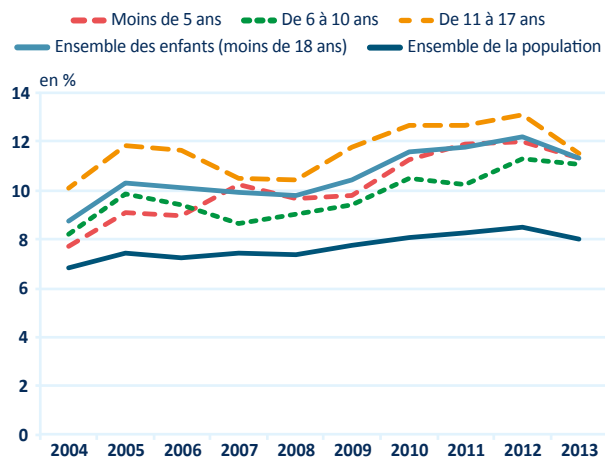
Au seuil de 50 % du niveau de vie médian (*graphique 2*), la position défavorable des enfants se

Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?

confirme, mais elle apparaît moins marquée. Sur la période comprise entre 2004 et 2013, les taux de pauvreté des enfants, quelle que soit la classe d'âge, sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la population d'environ 2 à plus de 4 points. Il est probable que cela reflète l'impact des politiques familiales en direction des familles monoparentales et des familles nombreuses qui limiteraient leur exposition et celle de leurs enfants à la grande pauvreté.

L'indicateur d'intensité de la pauvreté monétaire est mesuré par l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil. Plus l'indicateur est élevé, plus la situation de pauvreté monétaire est forte ou, dit autrement, plus la personne pauvre est pauvre. Au seuil de 60 % du niveau de vie médian, l'intensité de la pauvreté des enfants (20,1 % en 2013 et 19,9 % pour les enfants de moins de 6 ans) est proche de celle de l'ensemble de la population qui s'établit à 19,8 % (*graphique 3*). Au seuil de 50 %, elle lui est même plutôt inférieure (*graphique 4*) : en 2013, 17,0 % pour l'ensemble de la population contre 15,9 % pour les enfants (moins de 18 ans) et

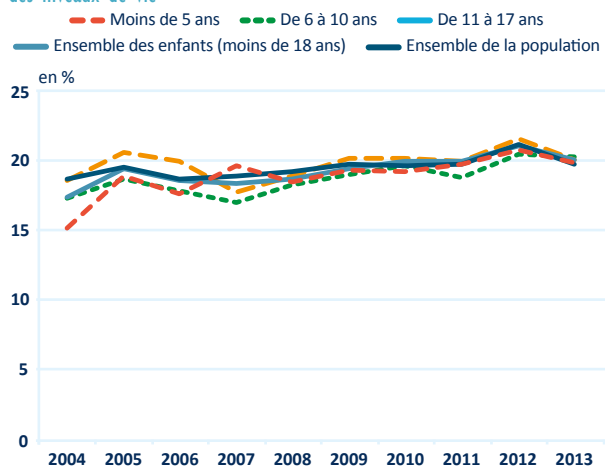
Graphique 2 — Évolution du taux de pauvreté monétaire à 50 % de la médiane des niveaux de vie selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu fiscal déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2013 (rétropolations effectuées par l'Onpes. Ces séries rétropolées publiées ne concernent que les indicateurs principaux de l'enquête).

Graphique 3 — Intensité de la pauvreté au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie



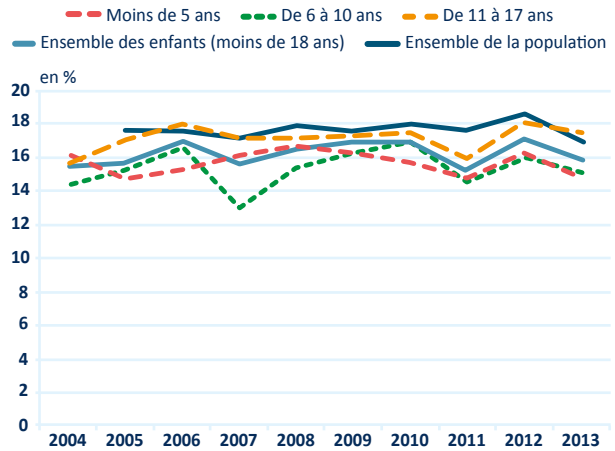
Note : L'indicateur est défini comme la différence entre la médiane du niveau de vie des personnes situées au-dessous du seuil de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian, et donc après transferts sociaux) et ce même seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu fiscal déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2013 (rétropolations effectuées par l'Onpes. Ces séries rétropolées publiées ne concernent que les indicateurs principaux de l'enquête).

14,8 % pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 6 ans. Ces résultats montrent que si les enfants sont proportionnellement plus nombreux que les adultes à être touchés par la pauvreté monétaire, leur pauvreté est moins profonde.

Graphique 4 — Intensité de la pauvreté au seuil de 50 % de la médiane des niveaux de vie



Note : L'indicateur est défini comme la différence entre la médiane du niveau de vie des personnes situées au-dessous du seuil de pauvreté (fixé à 50 % du niveau de vie médian, et donc après transferts sociaux) et ce même seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu fiscal déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2013 (rétropolations effectuées par l'Onpes. Ces séries réropolées publiées ne concernent que les indicateurs principaux de l'enquête).

Un impact des transferts sociaux et fiscaux sur la pauvreté monétaire plus important pour les enfants que pour l'ensemble de la population

De par leur histoire, les politiques sociales de redistribution ont une dimension familiale importante. À côté du volet des prestations familiales proprement dites, les instruments fiscaux (quotient familial, etc.) contribuent à une amélioration sensible du niveau de vie des ménages avec enfants. L'ensemble de ces dispositifs contribue à prémunir certains d'entre eux de la pauvreté.

Les transferts sociaux et fiscaux versés au cours de ces dix dernières années ont permis d'abaisser très sensiblement le taux de pauvreté monétaire des enfants⁵ (graphique 5). Les politiques de redistribution correspondantes ont d'ailleurs un impact nettement plus important pour les enfants que pour leurs aînés. Ainsi, en moyenne, ces dispositifs diminuent d'environ

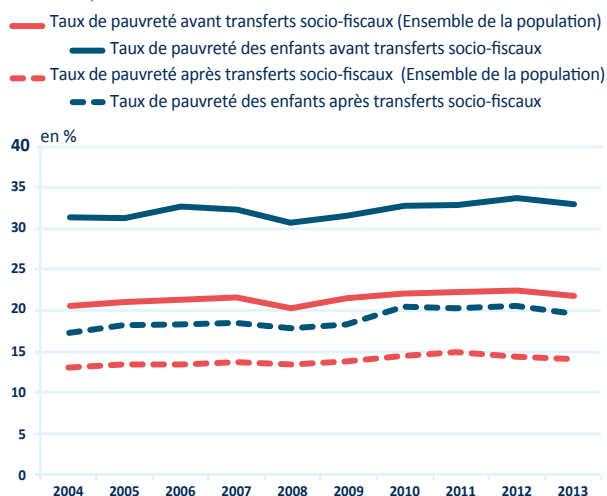
5 Les transferts sociaux et fiscaux pris en compte sont les suivants : les revenus de remplacement (chômage, retraite et pensions alimentaires), les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur les valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine), la prime pour l'emploi, les prestations familiales sans conditions de ressources et sous conditions de ressources, les allocations logement, les minima sociaux (allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation aux adultes handicapés y compris le complément de ressources, revenu de solidarité active socle) et le RSA activité. L'allocation de solidarité spécifique et les autres allocations de chômage relevant de la solidarité sont comptabilisées dans les allocations-chômage.

8 points le taux de pauvreté (au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie) de l'ensemble de la population, quel que soit l'âge de la personne de référence, alors que la diminution est d'environ 13 points pour le taux de pauvreté des enfants. Cet impact est stable entre 2004 et 2013 pour les enfants comme pour les adultes. En d'autres termes, dans un contexte d'accentuation de la pauvreté des enfants et malgré un impact avéré des politiques socio-fiscales sur la pauvreté des enfants, on n'observe pas d'augmentation de l'effort redistributif national en leur faveur sur la période examinée. Cela découle peut-être d'une absence de perception précise du phénomène de pauvreté infantile, contribuant ainsi à sa permanence.

La pauvreté qu'ils subissent est souvent persistante

Au-delà de l'exposition au risque de pauvreté au cours d'une année donnée, il est important de prendre en compte la persistance de cette situation dans le temps. L'indicateur de persistance de la pauvreté donne le pourcentage de la population dont le niveau de vie se situe au-dessous du seuil de pauvreté à 60 % pour l'année en cours ainsi que pour au moins deux des trois années précédentes. Le *graphique 6* révèle que les enfants de moins de 18 ans sont nettement plus exposés à une pauvreté

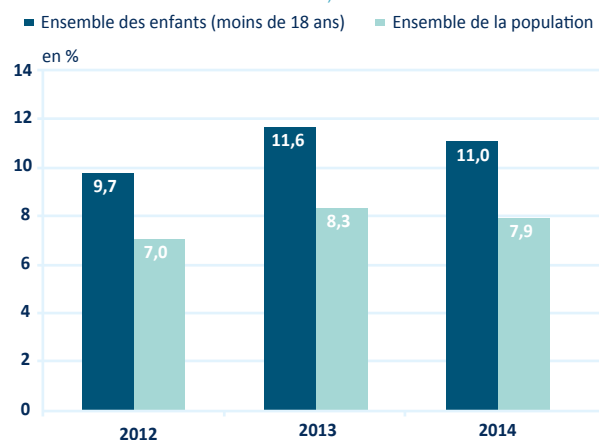
Graphique 5 — Évolution du taux de pauvreté (au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie) des enfants et de l'ensemble de la population avant et après transferts sociaux et fiscaux



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu fiscal déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2013 (rétropolations effectuées par l'Onpes. Ces séries rétropolées publiées ne concernent que les indicateurs principaux de l'enquête).

Graphique 6 — Taux de persistance de la pauvreté des enfants (au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie)



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2012 à 2014.

monétaire persistante que l'ensemble de la population. En 2014, cette persistance touche 11 % des moins de 18 ans contre 7,9 % pour l'ensemble de la population. Sur la période des trois années observées 2012-2014, l'écart se maintient.

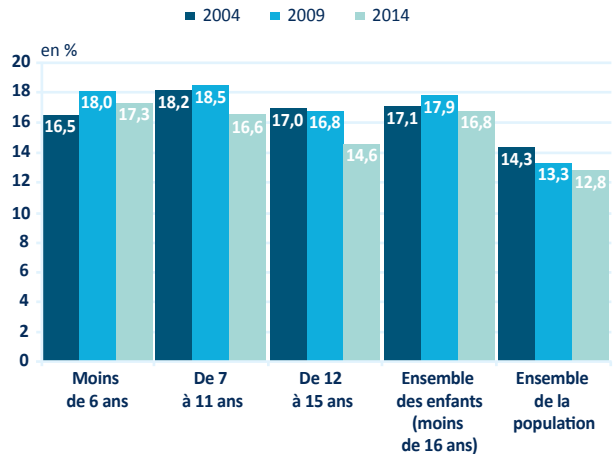
Les enfants connaissent des conditions de vie plus défavorables que l'ensemble de la population

Plus pauvres monétairement que les adultes, les enfants sont plus fréquemment confrontés également à des conditions d'existence plus précaires. À partir de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, qui renseigne sur les privations de biens et services déclarées par

les ménages, on constate que les enfants, quelle que soit la tranche d'âge (0 - 6 ans, 7 -11 ans, 12 - 15 ans), vivent dans des conditions de vie plus défavorables que les personnes plus âgées (*graphique 7*). Alors que le taux de pauvreté en conditions de vie de l'ensemble des ménages est de 12,8 % en 2014, il est égal à 16,8 % pour les enfants (moins de 16 ans) et s'élève même à 17,3 % pour les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de 6 ans (soit + 4,5 points par rapport à l'ensemble des ménages). Cet écart a tendance à diminuer avec l'âge. Il n'est plus que de 1,8 point pour les 12 - 15 ans. En revanche, les écarts constatés en termes de conditions de vie selon les générations, loin de se résorber, s'accroissent au cours de la dernière décennie. Ainsi, de moins de 3 points en 2004, l'écart global (entre le taux de pauvreté en conditions de vie des enfants et celui de l'ensemble des ménages) est de 4 points dix ans plus tard. Cette augmentation relative de la pauvreté en conditions de vie des enfants au cours de cette période découle directement de l'accroissement de la pauvreté en conditions de vie des familles monoparentales et des familles nombreuses. Sous cet angle, la pauvreté des enfants est bien le reflet et la conséquence de la pauvreté de leurs familles.

Cette analyse de la situation des enfants s'appuie sur une mesure des privations réalisée au niveau du ménage dans son ensemble : pour l'indicateur de pauvreté en conditions de vie annuellement collecté, dans sa définition française ou dans sa définition européenne, une privation déclarée par le ménage est réputée subie par l'ensemble de ses membres.

Graphique 7 – Taux de pauvreté en conditions de vie selon l'âge



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2012 à 2014.

Une approche plus précise a été adoptée en 2009 et renouvelée en 2014 : les enquêtés du panel SRCV ont été interrogés pour savoir si les enfants du ménage étaient confrontés à des restrictions au même titre que les autres membres du ménage. Le questionnaire a aussi porté sur des privations qui seraient plus spécifiques aux enfants. Ce module complémentaire « Privations des enfants » passé en 2009 et en 2014 permet d’approfondir la description des privations subies par les enfants. Les résultats issus de l’exploitation de ce module sont présentés dans la deuxième étude qui figure dans ce Cahiers de l’Onpes n° 1 (« Pauvreté en conditions de vie et privations des enfants » de Carine Burricand et François Gleizes.

L’indicateur européen de privations matérielles complète utilement les indicateurs de revenu et de rapport à l’emploi des ménages. Cet indicateur agrégé apparaît plus défavorable pour les ménages avec enfants que pour ceux qui n’ont pas cette charge parentale (*tableau 1*). En 2013, il est de 18,1 % pour l’ensemble de la population alors qu’il s’élève à 21,3 % pour les familles avec enfants de moins de 18 ans.

Tableau 1 — Pourcentages de personnes vivant dans des ménages confrontés à la pauvreté monétaire (au seuil de 60 % du revenu médian) et/ou à des privations matérielles sévères* et/ou à une très faible intensité de travail (en %)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Enfants (moins de 18 ans)	21,2	21,2	22,9	23,0	23,2	21,3	21,6
Ensemble de la population	18,5	18,5	19,2	19,3	19,1	18,1	18,5

(*) : Selon la définition européenne, la privation matérielle sévère, correspond à la population souffrant de quatre privations parmi neuf. Parmi les neuf items représentatifs d’une situation de pauvreté en conditions de vie retenus au plan européen, cinq sont relatifs à des difficultés financières du ménage et quatre concernent l’accès à des biens durables.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2008 à 2014.

Logement

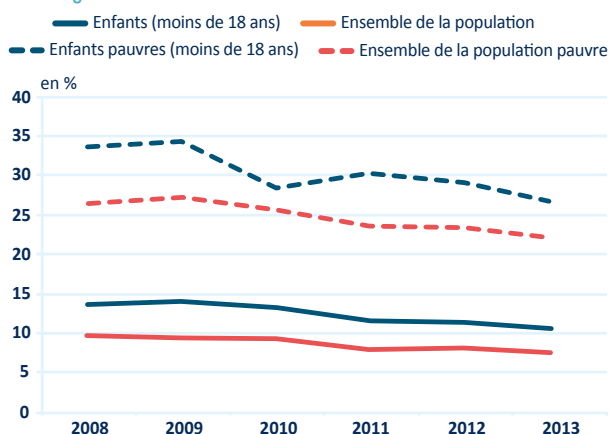
Des conditions de logement précaires ont un impact négatif sur le développement scolaire des enfants

La situation de logement des ménages permet d'appréhender éventuellement un lieu de vie défavorable à un moment donné, et de pointer alors un processus cumulatif pouvant toucher plus particulièrement les enfants. En effet, les conditions de logement ne sont pas sans conséquences sur le développement des enfants, en particulier en ce qui concerne leur réussite scolaire.

Une étude réalisée par l'OFCE pour le compte de l'Onpes et le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), suite aux recommandations du conseil national de l'information statistique (CNIS, 2011), a ainsi pu montrer que les élèves occupant un logement surpeuplé ont 1,4 fois plus de probabilité d'être en échec scolaire qu'un élève résidant dans un logement décent. Ce taux est identique pour les enfants qui sont exposés à un bruit anormal dans leur logement par rapport à ceux qui vivent dans une ambiance plus sereine (Madec, 2015).

Or, si le surpeuplement concerne un peu plus les enfants que l'ensemble de la population (*graphique 8*), ce phénomène est particulièrement accentué pour les enfants des ménages en situation de pauvreté monétaire. En 2013, le taux correspondant atteint plus de 26 % pour ces enfants pauvres contre 10,5 % pour les enfants pris dans leur ensemble (c'est-à-dire y compris ceux qui ne vivent pas la pauvreté au quotidien).

Graphique 8 — Part de la population vivant dans un ménage surpeuplé selon l'âge et le niveau de vie



Note: cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population vivant dans un ménage surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un ménage surpeuplé si le ménage ne dispose pas au minimum d'un nombre de pièces égal à: une pièce pour le ménage; une pièce pour chaque couple du ménage; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce par paire de personnes célibataires de même sexe et âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et non reprise dans la précédente catégorie; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2008 à 2014.

Éducation

Un niveau d'apprentissage corrélé à la situation socio-économique des parents

L'enquête internationale PISA de l'OCDE, qui mesure les compétences des élèves, permet d'apprécier l'influence du niveau socio-économique des parents sur les résultats scolaires des enfants.

Cette enquête confirme clairement un constat bien documenté selon lequel plus ce niveau est élevé, plus les chances de réussite scolaire des enfants sont importantes (*tableau 2*). Le score total obtenu par les élèves aux épreuves de compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences est d'autant plus élevé que leurs parents disposent d'un niveau socio-économique élevé.

Pour la compréhension de l'écrit en 2013, le niveau des élèves dont les parents ont un niveau socio-économique faible, comparativement à ceux qui ont un niveau élevé, passe de 455 à 563 points, soit un écart de 108 points (la performance obtenue par le niveau socio-économique élevé en 2013 est ainsi plus haute de 23,7 % par rapport à celle du niveau socio-économique bas). Loin de s'améliorer, cette situation tend à se dégrader puisque cet écart était de 82 points au début des années 2000 (+17,6 %). Par ailleurs, si le score de tous les élèves se dégrade en début de période avant de se redresser, l'amélioration semble s'essouffler entre 2009 et 2013 pour les élèves les moins favorisés, alors qu'elle se poursuit nettement pour les plus favorisés.

Le constat est identique s'agissant des compétences en mathématiques. On observe un écart important, de plus de 100 points, entre les enfants appartenant aux ménages ayant un niveau socio-économique faible et ceux dont le niveau socio-économique est élevé (446 points contre 551 points en 2013). Cet écart augmente également depuis le début des années 2000 (*tableau 3*).

Enfin, pour l'apprentissage des sciences, le constat est encore le même puisque l'écart de compréhension dans ce domaine entre enfants appartenant aux deux extrêmes des niveaux socio-économiques est supérieur à 100 points (450 points contre 555 points en 2013). Cependant, le phénomène ne s'accroît pas au cours de ces dernières années, l'écart restant stable depuis 2006, autour de 23 % environ (*tableau 4*).

Tableau 2 — Compréhension de l'écrit selon le niveau socio-économique des parents

	Niveau socio-économique bas (en points)	Niveau socio-économique moyen (en points)	Niveau socio-économique élevé (en points)	Écart relatif entre les niveaux socio-économiques bas et élevé
2000	467	499	549	+ 17,6 %
2003	449	497	545	+ 21,4 %
2006	441	486	537	+ 21,8 %
2009	452	485	551	+ 21,9 %
2013	455	506	563	+ 23,7 %

Champ : jeunes de 15 ans.

Source : enquêtes Pisa de l'OCDE.

Tableau 3 — Compréhension des mathématiques selon le niveau socio-économique des parents

	Niveau socio-économique bas (en points)	Niveau socio-économique moyen (en points)	Niveau socio-économique élevé (en points)	Écart relatif entre les niveaux socio-économiques bas et élevé
2003	467	510	558	+ 19,5 %
2006	449	492	547	+ 21,8 %
2009	450	488	552	+ 22,7 %
2013	446	493	551	+ 23,5 %

Champ : jeunes de 15 ans.

Source : enquêtes Pisa de l'OCDE.

Tableau 4 — Compréhension des sciences par niveau socio-économique des parents

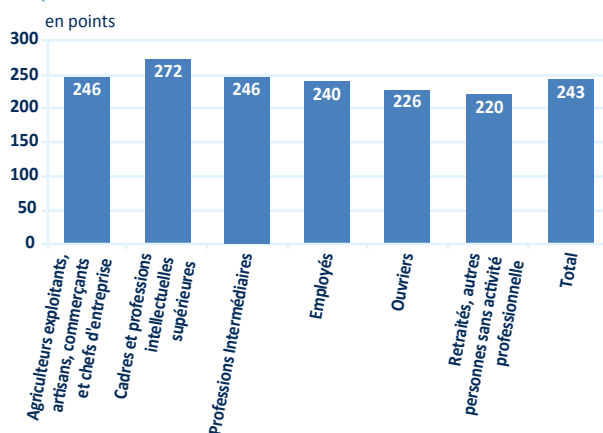
	Niveau socio-économique bas (en points)	Niveau socio-économique moyen (en points)	Niveau socio-économique élevé (en points)	Écart relatif entre les niveaux socio-économiques bas et élevé
2006	446	491	551	+ 23,5 %
2009	454	488	554	+ 22,0 %
2013	450	498	555	+ 23,3 %

Champ : jeunes de 15 ans.

Source : enquêtes Pisa de l'OCDE.

Une telle différence dans les apprentissages fondamentaux se vérifie également en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents (*graphique 9*). Ainsi, en 2014, l'écart de niveau en mathématiques pour des élèves en fin de troisième est de 46 points entre les enfants dont le chef de famille est cadre et ceux dont le chef de famille est ouvrier.

Graphique 9 – Niveau scolaire des élèves de fin de collège en mathématiques par professions et catégories socio-professionnelles des parents en 2014



Note : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels ; les catégories socioprofessionnelles ; les professions.

Champ : élèves en fin de troisième au collège.

Source : enquête CEDRE (mathématiques en fin de collège) DEPP, Ministère de l'éducation nationale. Non disponible pour 2008 par PCS des parents.

Santé

Des conditions de santé plus précaires pour les enfants de ménages pauvres

Le statut socio-professionnel des parents a un impact déterminant sur la santé des enfants. Deux marqueurs sociaux, l'obésité et la présence de caries dentaires, sont souvent utilisés pour caractériser cette relation. Ainsi, en 2006 comme en 2013, la prévalence de l'obésité pour les enfants de grande section de maternelle dont le chef de famille est ouvrier est quatre fois supérieure à celle des enfants de cadres. En fin de scolarité primaire, cet indicateur montre une amélioration sensible de la situation des enfants de cadres et une dégradation de celles des enfants d'ouvriers entre 2002 et 2008 (*tableau 5*). En fin de collège, les inégalités semblent se réduire. Cela découle d'une évolution défavorable pour les enfants de cadres, alors que la proportion d'enfants d'ouvriers touchés par l'obésité reste assez stable (autour de 6,5 %).

L'approche par les difficultés de santé bucco-dentaire, mesurées par le pourcentage d'enfants ayant au moins une dent cariée non soignée selon le groupe socio-professionnel des parents, confirme le constat dressé précédemment. Ainsi, selon les années et le niveau scolaire, entre 20 et 30 % environ des enfants appartenant à un ménage dont le chef de famille est ouvrier ont au moins une dent cariée non soignée. Ce taux est largement supérieur à ceux des

enfants dont les parents appartiennent aux catégories sociales supérieures. Comparés aux enfants de cadres, les écarts sont maxima avec des ratios compris entre 4 et 6 (*tableau 6*). De plus, la situation des enfants d'ouvriers paraît particulièrement stable sur la période.

Tableau 5 — Prévalence de l'obésité de la maternelle à la fin du collège selon le groupe socio-professionnel des parents (en %)

	En grande section maternelle		En fin de primaire			En fin de collège		
Groupe socio-professionnel des parents	2006	2013	2002	2005	2008	2001	2004	2009
Cadres	1,3	1,3	2,1	1,1	0,8	0,7	1,9	2,3
Professions intermédiaires	1,9	2,4	2,7	2,1	2,2	2,8	3,5	2,1
Agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise	3,5	4,8	3,3	2,0	3,9	2,3	5,1	3,9
Employés	3,5	4,8	4,5	4,2	4,4	3,9	5,2	5,0
Ouvriers	5,4	5,8	6,1	6,8	7,0	6,8	7,2	6,5
Ensemble	3,2	3,5	4,2	3,7	4,0	3,5	4,4	3,9

Champ : France (hors Mayotte) pour les enfants en grande section de maternelle, France pour les élèves de CM2 en fin de primaire ; France pour les élèves de 3^e en fin de collège.

Source : DREES-DGESCO, Enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (années scolaires 1999-2000, 2005-2006, 2012-2013) ; Enquête nationale de santé auprès des élèves de CM2 (années scolaires 2001-2002, 2004-2005, 2007-2008) ; Enquêtes nationales sur la santé des élèves de 3^e, années scolaires 2000-2001, 2003-2004 et 2008-2009.

Tableau 6 — Part des enfants ayant au moins une dent cariée non soignée selon le groupe socio-professionnel des parents (en %)

	En grande section maternelle		En fin de primaire			En fin de collège	
Groupe socio-professionnel des parents	2006	2013	2002	2005	2008	2004	2009
Cadres	4,0	3,5	7,2	8,1	5,8	2,8	4,2
Professions intermédiaires	6,6	5,5	12,0	10,7	9,1	8,1	5,3
Agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise	10,8	12,3	22,1	16,1	15,9	9,9	8,0
Employés	11,1	12,6	19,0	18,3	15,3	9,9	11,9
Ouvriers	23,1	23,6	28,1	30,5	26,6	19,4	19,6
Ensemble	12,0	10,5	18,0	18,0	15,3	10,4	10,3

Champ : France (hors Mayotte) pour les enfants en grande section de maternelle, France pour les élèves de CM2 en fin de primaire ; France pour les élèves de 3^e en fin de collège.

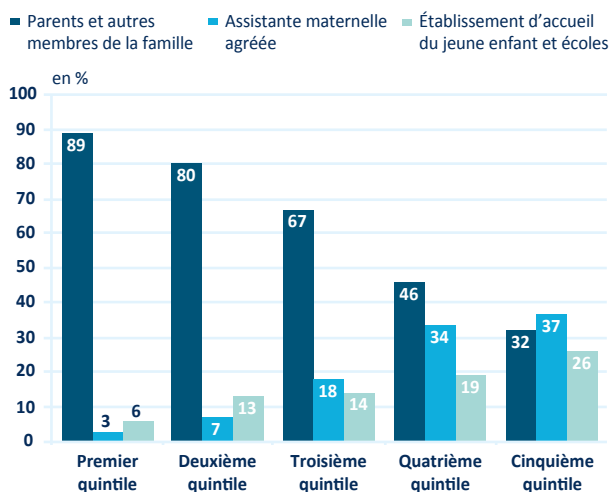
Source : DREES-DGESCO, Enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (années scolaires 1999-2000, 2005-2006, 2012-2013) ; Enquête nationale de santé auprès des élèves de CM2 (années scolaires 2001-2002, 2004-2005, 2007-2008) ; Enquêtes nationales sur la santé des élèves de 3^e, années scolaires 2000-2001, 2003-2004 et 2008-2009.

Socialisation

Une socialisation plus précoce pour les enfants issus de ménages aux revenus plus élevés

Les travaux réalisés sur le développement cognitif et psychologique des individus soulignent l'importance de la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge. Dans cette perspective, les modes de garde adoptés par les ménages jouent un rôle important, non seulement pour l'éveil du très jeune enfant, mais aussi pour préparer ses apprentissages ultérieurs. Or, sous cet angle, les enfants de moins de trois ans vivant dans les 20 % de ménages aux revenus les plus élevés (cinquième quintile) sont socialisés plus précocement que les enfants vivant dans les 20 % de ménages aux revenus les plus modestes (premier quintile). Ainsi, en 2013, 26 % des enfants appartenant aux ménages du cinquième quintile de revenu fréquentaient des structures collectives (crèche, halte-garderie ou école) ; seuls 6 % des enfants appartenant au premier quintile étaient dans ce cas (*graphique 10*).

Graphique 10 — Répartition des enfants de moins de trois ans selon le mode de garde principal en semaine et le niveau de vie des ménages



Note : Le niveau de vie correspond au revenu mensuel net moyen avant impôts du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Lecture • Parmi les enfants de moins de 3 ans, 89 % des enfants dont le niveau de vie de la famille se situe dans le premier quintile sont gardés à titre principal par leurs parents ou un autre membre de la famille, en semaine du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source • Enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013, DREES.

La socialisation des enfants passe également par le temps passé à jouer en collectivité ou devant un média comme la télévision pour lequel les interactions avec autrui sont moins importantes. Le temps passé devant la télévision peut être dès lors interprété comme un marqueur d'isolement. Des différences selon la catégorie socio-professionnelle des parents apparaissent nettement (*tableau 7*). Ceci est particulièrement vrai pour les enfants en bas âge. Ainsi, en fin de maternelle, les enfants d'ouvriers passent deux fois plus de temps à ce type d'activité que les enfants de cadres, et cet écart tend plutôt à s'accroître entre 2006 et 2013. Par contre, les écarts se réduisent pour les élèves de fin de primaire et plus encore

pour ceux en fin de collège. En revanche, l'introduction des nouveaux médias augmente très sensiblement le temps global passé devant un écran et ce pour tous les enfants, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle des parents (en moyenne 43 % des enfants passent plus d'une heure devant un écran en fin de maternelle et près de 66 % en fin de troisième).

Tableau 7 — Part des enfants qui passent plus d'une heure devant un écran les jours de classe selon le groupe socio-professionnel des parents (en %)

	En grande section maternelle		En fin de primaire			En fin de collège	
	2006	2013	2002	2005	2008	2004	2009
Groupe socio-professionnel des parents							
Cadres	25,4	25,4	38,9	32,4	30,9	54,2	58,3
Professions intermédiaires	34,8	37,7	48,8	40,9	39,5	59,1	61,9
Agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise	39,3	44,9	49,4	41,0	42,9	63,1	65,6
Employés	43,4	51,8	53,4	50,6	49,7	65,0	71,0
Ouvriers	54,6	59,0	57,5	56,1	55,0	68,2	71,3
Ensemble	40,4	42,9	50,8	46,6	44,9	61,8	65,8

Champ • France (hors Mayotte) pour les enfants en grande section de maternelle, France pour les élèves de CM2 en fin de primaire ; France pour les élèves de 3^e en fin de collège.

Source : DREES-DGESCO, Enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (années scolaires 1999-2000, 2005-2006, 2012-2013) ; Enquête nationale de santé auprès des élèves de CM2 (années scolaires 2001-2002, 2004-2005, 2007-2008) Enquêtes nationales sur la santé des élèves de 3^e, années scolaires 2000-2001, 2003-2004 et 2008-2009.

Quatre pistes d'analyse à explorer dans l'avenir

Au total, cette première approche de la pauvreté des enfants par un tableau de bord, pour utile et intéressante qu'elle soit, appelle incontestablement de nouveaux travaux.

En premier lieu, lieu, il conviendrait de mieux cerner les relations entre les politiques publiques et la pauvreté des enfants, en particulier du point de vue du logement et de l'environnement résidentiel, des modes de garde et de la préscolarisation, de l'éducation et des loisirs, de l'alimentation et de la santé. Dans cette perspective, il s'agit non seulement de s'interroger sur les situations mal couvertes qui déclenchent ou aggravent des phénomènes de pauvreté, mais aussi d'examiner le nonaccès aux dispositifs existants du fait de leur complexité ou de leur inadéquation par rapport aux besoins des enfants en situation de pauvreté. Au-delà des prestations monétaires dont on a souligné l'importance, le rôle des services collectifs en matière de santé, d'éducation et de socialisation doit être examiné avec attention.

Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?

En deuxième lieu, la prise en compte de processus généraux, tels que l'évolution de long terme des structures familiales ou l'impact d'une situation économique durablement dégradée permettrait de mieux contextualiser l'évolution de la pauvreté des enfants. De même, le développement de travaux longitudinaux à partir de l'analyse des trajectoires individuelles permettrait de mieux appréhender la diversité de la population des enfants et leur devenir. L'exposition durable à la pauvreté et aux privations pour les enfants a des conséquences individuelles et collectives qu'il est impératif de mettre à jour.

En troisième lieu, comme a pu le faire entre autres l'UNESCO, des enquêtes auprès des enfants eux-mêmes doivent être envisagées. Au-delà des difficultés techniques, des questions éthiques doivent être examinées tant du point de vue de la collecte des informations que de leur exploitation. En effet, si les situations de pauvreté des enfants renvoient à la situation de la famille au sein de laquelle ils vivent, force est d'admettre que la compréhension fine des situations d'exclusion des enfants (et en particulier des plus jeunes d'entre eux) nécessiterait de donner la parole à ceux qui en sont les premières victimes selon des méthodes appropriées à l'image de ce qui peut se faire dans d'autres pays de l'Union européenne (en Allemagne, par exemple).

Enfin, il serait utile de préciser le lien ou le recouvrement entre pauvreté des ménages et pauvreté des enfants de ces ménages tant du point de vue monétaire qu'en termes de privations matérielles. Pour cela, il importe de connaître plus précisément les transferts intra-familiaux susceptibles d'atténuer la pauvreté mesurée par les indicateurs habituels et de mieux appréhender la manière dont les arbitrages de dépenses sont réalisés au sein des ménages confrontés à des ressources monétaires réduites. La situation d'enfant aboutit-elle à reporter les privations matérielles sur des postes concernant davantage les parents ?

C'est dans cette perspective holistique, très large donc, que l'Onpes poursuivra son travail de mise en relief des situations de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants.

Références bibliographiques

- CERC, 2004, « Les enfants pauvres en France », rapport du CERC.
- CNIS, 2011, « Le mal-logement », rapport n° 126, juillet.
- De Singly F., Wisnia-Weill V., 2015, « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent », Rapport de la commission Enfance et adolescence, France Stratégie.
- Dollé M., 2010, « Quelques réflexions sur la pauvreté des enfants », 2 mars.
- Dros, Mipes, Mrie, 2011, « Vivre la pauvreté quand on est un enfant: photographie de la pauvreté infantile en régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes », novembre.
- European Commission, 2008, « *Child Poverty and Well-Being in the EU: Current Status and Way Forward* », Rapport du Social Protection Committee, Brussels.
- European Commission, 2012, « Combattre et prévenir la pauvreté des enfants, promouvoir le bien-être des enfants ».
- Galtier B., 2012, Introduction générale des actes du Colloque DREES-CAS « Bien être des jeunes enfants dans l'accueil et l'éducation en France et ailleurs », 10-11 octobre 2011, Paris.
- Guio A.-C., Gordon D. and Marlier E., 2012, *Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators*, Eurostat Methodologies and working papers, Luxembourg: Publications office of the European Union.
- Marlier E., Atkinson A.B., Cantillon B. and Nolan B., 2007, *The EU and social inclusion : Facing the challenges*, Bristol : The Policy Press.
- Pirus C., Bois C., Dufourg M.-N., Lanoë J.-L., Vandentorren S., Leridon H., 2010, *La construction d'une cohorte: l'expérience du projet français Elfe*, Ined, Population-F, Volume 65 (4), 637-670.
- Madec P., 2015, « La Mesure du coût économique et social du mal logement », Rapport de l'OFCE, http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_ONPES_PUCA_OFCE_V2.pdf
- Unicef, 2016, « Équité entre les enfants - Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches », *Innocenti Report Card*, n° 13.

Pauvreté en conditions de vie et privations des enfants

Carine Burricand, François Gleizes (Insee)

La mesure de la pauvreté la plus utilisée est celle estimée monétairement et définie comme le taux de risque de pauvreté (qui repère les personnes ayant les revenus les plus faibles). Toutefois, elle ne se résume pas à ce seul indicateur. En effet, il n'existe pas de définition unique et consensuelle de la pauvreté et donc de mesure unique de la pauvreté (Lollivier et Verger, 1997); celle-ci présente de multiples facettes, c'est un phénomène complexe qui touche à de nombreux aspects de la vie quotidienne (santé, éducation, logement, emploi...) et sa mesure ne doit donc pas porter uniquement sur les revenus, elle doit aussi aborder le nonaccès aux droits fondamentaux et l'exclusion de certaines pratiques sociales ou de normes de consommation. Depuis le milieu des années 90, l'Insee complète l'approche monétaire par un suivi de la *pauvreté en conditions de vie*. La notion est fondée sur le compte des difficultés dans la vie quotidienne (problèmes financiers, retards de paiements...) ou des privations d'éléments (de confort du logement, de l'alimentation, de l'habillement) largement diffusés dans la population que subissent éventuellement les ménages. Elle donne lieu à un indicateur qui, depuis 2004, est construit à partir de l'enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie (Silc-SRCV – *annexe 1*). La pauvreté en conditions de vie, différente de l'approche monétaire dans sa construction, peut concerner des populations dont les ressources dépassent le seuil de pauvreté monétaire.

Ces indicateurs peuvent être déclinées selon différentes caractéristiques socio-démographiques pour étudier plus précisément la pauvreté d'une sous-population, comme celle des enfants. Cette mesure est en effet un enjeu crucial pour éclairer les politiques publiques de lutte contre la pauvreté infantile et permettre ainsi la mise en place de politiques efficaces pour protéger les enfants des effets de la pauvreté. La présente étude vise ainsi à présenter et à confronter les différentes mesures nationales de la pauvreté sur le champ des enfants avec un nouvel indicateur européen de privations des enfants, en cours de construction.

Une mesure conventionnelle de la pauvreté en conditions de vie...

En 2014, 12,8 % des ménages en France métropolitaine sont pauvres en conditions de vie (*définition française, encadré 1*). Cet indicateur repère les personnes dont les conditions

Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?

d'existence sont les plus défavorables. Il se base sur un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments largement diffusés dans la population française et qui couvrent quatre grands thèmes: l'insuffisance de ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement.

Certaines difficultés sont relativement répandues: ainsi, 37 % des ménages ont recours à leurs économies pour équilibrer leur budget et 20 % considèrent leur situation financière comme difficile, voire déclarent ne pas y arriver sans faire de dettes (*tableau 1*).

Pauvreté en conditions de vie (définition française)

Un ménage est considéré pauvre en conditions de vie s'il ne peut faire face à au moins 8 difficultés ou restrictions parmi 27 regroupées en 4 domaines:

- les **contraintes budgétaires** notamment mesurées par le taux d'endettement, la fréquence des découverts bancaires et le niveau d'épargne;
- les **retards de paiements** inhérents aux factures (énergie, téléphone, etc.), aux loyers et charges, ainsi qu'aux impôts et taxes;
- les **restrictions de consommation** s'exprimant, entre autres, par le fait de ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température, acheter des vêtements neufs, offrir des cadeaux ou de ne pas pouvoir disposer de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des deux dernières semaines);
- les **difficultés de logement**, qui mettent en évidence un manque de confort élémentaire (absence de toilettes à l'intérieur du logement, de système de chauffage, etc.) ou d'espace suffisant par rapport au nombre d'occupants.

L'indicateur français, utilisé pour suivre la lutte contre la pauvreté en France, se différencie de l'indicateur européen mis en place en février 2009 dans le cadre du suivi des objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet indicateur est assez éloigné de l'indicateur français du fait de la nature des difficultés retenues – seulement trois items sont communs aux deux listes –, et le nombre de privations retenu - 9 contre 27 (*Onpes, 2012*). Ce faible recouvrement résulte de processus différents de définition des indicateurs mais illustre pour partie le caractère inachevé de l'indicateur européen (*Godefroy et Ponthieux, 2009*).

En particulier, l'indicateur au niveau européen répond à des contraintes spécifiques, dans la mesure où la composition de la liste des items doit pouvoir être pertinente pour la plus grande partie de la population de l'ensemble des États-membres et faire l'objet d'un consensus. L'usage d'un indicateur français permet de mieux tenir compte des spécificités du pays et des seules privations considérées comme « inacceptables » en France. Par ailleurs, le nombre de privations retenu initialement dans l'indicateur européen étant beaucoup moins important, il s'avère moins robuste. L'indicateur européen est cependant en cours de révision: la composition de l'indicateur actuel, adopté en 2009, apparaissait en effet comme un compromis provisoire, dans l'attente des résultats du module complémentaire sur les privations matérielles propres aux enfants en 2009, et reconduit en 2014 (*Guio, 2009*).

Par ailleurs, plus d'un quart des ménages disent ne pas avoir les moyens de se financer une semaine de vacances par an et 14 % d'acheter des vêtements neufs. Enfin, 24 % des ménages éprouvent des difficultés à chauffer leur logement, 17 % sont confrontés à des nuisances sonores et 13 % à des problèmes d'humidité. L'absence d'eau chaude dans le logement, de toilettes ou de salle de bains concerne moins de 1 % des ménages seulement.

Les ménages au sein desquels réside au moins un enfant âgé de 1 à 15 ans représentent 18 % de l'ensemble des ménages. Ces ménages subissent plus de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations que les autres: 15 % d'entre eux sont pauvres en conditions de vie contre 12 % des ménages sans enfants âgés de moins de 16 ans. On note assez peu de différence entre les ménages ayant ou non une charge parentale, quant aux restrictions de consommation ou aux difficultés de logement, hormis pour ce qui concerne la taille du logement (plus souvent de taille insuffisante pour les ménages avec enfants). Par contre, des écarts apparaissent quant aux difficultés financières: ainsi, 19 % des ménages avec au moins un enfant de 1 à 15 ans ont un taux d'endettement élevé (supérieur à un tiers de leur revenu) contre 6 % de ceux sans enfants de cet âge, 21 % ont été très souvent en découverts bancaires les 12 derniers mois contre 9 % et 10 % n'ont pas pu payer à temps (à plusieurs reprises sur les 12 derniers mois) leurs factures de dépenses courantes du logement (électricité, gaz, téléphone) contre 4 %.

... qui masque les disparités au sein d'un même ménage...

La mesure de la pauvreté, qu'elle qu'en soit sa nature, reste néanmoins conventionnelle. Elle est tributaire des choix réalisés. Dans le cas de la mesure de la pauvreté en conditions de vie, celle-ci repose, entre autres, sur l'hypothèse qu'elle touche uniformément tous les membres du ménage. Pour autant, chaque membre du ménage ne souffre peut-être pas des mêmes privations, ou avec la même intensité. En 2014, dans l'enquête SRCV, les questions de privations pour raisons financières ont été posées séparément pour chacun des membres du ménage âgé de 16 ans ou plus, et globalement pour tous les enfants âgés de 1 à 15 ans⁶, comme précisé dans les consignes d'Eurostat. La question étant posée globalement pour les enfants⁷, on en déduit soit qu'aucun des enfants n'est concerné par la difficulté ou la privation pour des raisons financières, soit qu'au moins un des enfants l'est, s'ils sont plusieurs. Dans ce dernier cas, pour simplifier, on considère comme privé l'ensemble des enfants de la fratrie, alors qu'il faudrait en toute logique se contenter de les décrire comme appartenant à un ménage dont un des enfants au moins est privé. Cela présente l'avantage

⁶ Les enfants de moins d'un an ne sont pas concernés par ces questions de privations.

⁷ Ces questions débutaient par « Tous les enfants de votre ménage âgés de 1 à 15 ans possèdent-ils...? ».

toutefois de tenir compte des conditions de vie des autres membres de la fratrie dans la situation individuelle de l'enfant.

Tableau I — La liste des 27 difficultés de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie (en %)

	Ensemble des ménages	dont ménages sans enfant de 1 à 15 ans	dont ménages avec enfant de 1 à 15 ans
Pauvreté en conditions de vie	12,8	12,1	15,1
Insuffisance des ressources			
1. Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	9,3	6,4	18,5
2. Avoir été en découvert bancaire très souvent au cours des 12 derniers mois	12,2	9,4	20,6
3. Couverture des dépenses par le revenu difficile	20,3	18,6	25,6
4. Recours aux économies pour équilibrer le budget	37,4	36,0	41,8
5. Aucune épargne à disposition	13,1	12,8	14,1
6. Considérer sa situation financière comme difficile ou ne pas y arriver sans faire de dettes	20,0	18,1	25,8
Retards de paiement : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois			
7. Factures d'électricité, de gaz, de téléphone...	5,5	4,1	9,9
8. Loyers et charges	4,3	3,5	6,8
9. Versements d'impôts	3,3	2,6	5,5
Restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de			
10. Maintenir le logement à bonne température	6,8	7,3	5,0
11. Payer une semaine de vacances une fois par an	26,1	26,1	26,1
12. Remplacer des meubles	26,7	26,4	27,7
13. Acheter des vêtements neufs	14,4	14,7	13,5
14. Manger de la viande tous les deux jours	8,5	8,9	7,4
15. Recevoir des parents ou amis	11,4	12,0	9,4
16. Offrir des cadeaux au moins une fois par an	9,4	9,8	8,1
17. Posséder deux paires de chaussures	8,3	7,9	9,4
18. Absence de repas complet au moins une journée au cours des deux dernières semaines	3,7	3,6	4,2

	Ensemble des ménages	dont ménages sans enfant de 1 à 15 ans	dont ménages avec enfant de 1 à 15 ans
Difficultés de logement			
19. Surpeuplement important ou modéré	6,5	5,9	8,4
20. Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	0,6	0,7	0,5
21. Absence de toilettes à l'intérieur du logement	0,6	0,7	0,3
22. Absence d'eau chaude	0,5	0,5	0,4
23. Absence de système de chauffage central ou électrique	4,5	4,7	3,9
<i>Critiques du logement</i>			
24. Logement trop petit	9,6	7,3	16,8
25. Logement difficile à chauffer	24,1	24,9	21,6
26. Logement humide	12,6	11,9	15,0
27. Logement bruyant	17,5	17,3	18,0

Note de lecture : 18,5 % des ménages ayant au moins un enfant âgé de 1 à 15 ans déclarent devoir rembourser des emprunts supérieurs à 33 % de leurs revenus.

Champ : Ménages ordinaires résidents en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Sile 2014.

Les résultats montrent que, au sein d'un même ménage, les enfants souffrent moins de certaines privations que les adultes. Ainsi, en 2014, parmi les ménages ayant des enfants âgés de 1 à 15 ans, 10 % des adultes de ces ménages ne possèdent pas deux paires de bonnes chaussures pour des raisons financières contre 5 % de leurs enfants (*tableau 2bis*). De la même manière, pour 13 % des adultes, les moyens financiers du ménage ne leur permettent pas de s'acheter des vêtements neufs contre 9 % pour leurs enfants. Il n'y a donc pas identité entre privations des adultes et des enfants. En effet, parmi les adultes ayant des enfants âgés de 1 à 15 ans et ne pouvant s'acheter deux paires de bonnes chaussures pour des raisons financières, pour 44 % d'entre eux cette privation s'applique aussi à leurs enfants. Parmi ceux qui ne peuvent s'acheter des vêtements neufs, cette proportion s'élève à 55 % pour leurs enfants.

Ainsi, les parents priorisent, quand cela leur est possible, leurs dépenses concernant leurs propres besoins pour satisfaire ceux de leurs enfants (Main and Bradshaw, 2016).

... et ne tient pas compte des besoins propres aux enfants

La mesure de la pauvreté en conditions de vie est également dépendante de la nature des difficultés ou privations retenues dans l'indicateur. Or, l'indicateur usuel ne tient pas compte des besoins spécifiques aux enfants; il est possible alors qu'il biaise la lecture de la situation des enfants car il ne reflète qu'imparfaitement les manques que les enfants peuvent subir. Pour pallier cette insuffisance et mieux cerner les difficultés des enfants en situation de

grande pauvreté, des réflexions sont actuellement en cours au niveau européen pour définir un indicateur de privations matérielles propre aux enfants (*encadré 2*). Cette demande de la Commission Européenne vise à mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2014⁸, l'enquête SRCV a intégré un questionnaire sur des éléments de privation propres aux enfants portant sur plusieurs domaines: les besoins fondamentaux (vêtements, chaussures, viande, fruits et légumes), les loisirs et la sociabilité (jeux, loisirs, fête, vacances...), l'éducation (*tableau 2*).

Encadré 2

Réflexion sur la construction d'un indicateur de privation matérielle des enfants au niveau européen

La lutte contre la pauvreté infantile fait partie des priorités politiques de l'Union européenne (UE) depuis de nombreuses années. En février 2013, la Commission européenne a publié une recommandation intitulée « Investir dans les enfants, rompre le cycle des désavantages » (Commission européenne, 2013). Un élément important de cette recommandation est son appel aux États membres pour qu'ils « renforcent la capacité statistique là où cela est nécessaire et faisable, en particulier en ce qui concerne la privation des enfants ».

Jusqu'à présent, dans le portefeuille d'indicateurs sociaux de l'UE, des indicateurs tels que le taux de pauvreté monétaire et le taux de privation matérielle (développés pour l'ensemble de la population) sont ventilés par âge, et utilisés pour évaluer les conditions de vie des enfants. Il existe toutefois plusieurs raisons pour lesquelles cet exercice peut fournir une image biaisée des conditions de vie des enfants. Dans l'approche basée sur le revenu, les enfants sont censés recevoir un revenu égal au revenu du ménage divisé par une échelle d'équivalence (qui tient compte des différences de taille et de composition du ménage). Il s'agit d'une forte hypothèse en termes de partage des revenus au sein du ménage. Dans l'approche de la privation matérielle, la liste des items retenus pour calculer le score de privation est commune à l'ensemble de la population (et donc non spécifique aux enfants) et l'information est recueillie au niveau des ménages pour tous ses membres. Les indicateurs de privation matérielle développés spécifiquement pour les enfants sont la meilleure façon de fournir des informations précises sur les conditions de vie concrètes des enfants dans l'UE, sans faire des hypothèses sur le partage des ressources au sein du ménage. En effet, le niveau de vie des enfants peut différer de celui de leurs parents et les enfants ont des besoins différents par rapport aux adultes.

L'élaboration de mesures reflétant les conditions de vie réelles des enfants nécessite la collecte d'informations complémentaires spécifiques aux enfants. Le module *ad hoc* EU-SILC de 2009 comprenait, pour la première fois, des données sur la privation matérielle spécifique aux enfants issues de l'enquête britannique sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela a permis de mettre au point des indicateurs spécifiques pour les enfants. (Guio, Gordon et Marlier 2012) ont procédé à une première analyse approfondie des données EU-SILC 2009 qui ont identifié un ensemble optimal d'items pour les enfants et ont recommandé un indice de privation matérielle pour enfants destiné aux États membres de l'UE et à la Commission européenne. Ces questions relatives à la privation des enfants ont été incluses plus récemment dans le module *ad hoc* sur la privation et le bien-être au sein de l'UE de 2014, permettant une analyse supplémentaire.

8 Un questionnaire sur cette même thématique avait été réalisé en 2009 par Eurostat; Les analyses réalisées à partir de ce questionnaire ont permis de proposer un nouveau questionnaire en 2014.

Tableau 2 — Taux de privations des enfants en 2009 selon le type de difficultés rencontrées (en %)

	Non	Oui	
		Pour raisons financières	Pour d'autres raisons
Besoins fondamentaux	76,4	11,4	12,2
Vêtement	93,3	5,1	1,6
Chaussures	92,1	5,7	2,2
Fruits & légumes	86,8	4,9	8,3
Viande	97,0	2,2	0,8
Loisirs et sociabilité	55,9	20,7	23,4
Jeux extérieurs	96,3	2,0	1,7
Jeux intérieurs	98,6	1,1	0,3
Loisirs	78,7	7,0	14,4
Fête	93,0	3,1	3,9
Invitation	86,5	3,2	10,3
Vacances	79,8	17,4	2,8
Éducation	70,6	8,0	21,4
Livres adaptés	95,5	2,0	2,5
Voyages ou activités scolaires	92,4	4,5	3,1
Lieu pour faire les devoirs	87,2	3,3	9,5
Au niveau du ménage	59,8	40,2	
Logement à bonne température	94,9	5,1	
Internet	86,8	5,8	7,4
Voiture	93,0	3,7	3,3
Remplacer des meubles	64,1	35,9	
Dettes	83,0	17,0	

Note de lecture : 5,1 % des enfants de 1 à 15 ans appartiennent à un ménage où au moins un des enfants ne dispose pas de vêtements neufs pour des raisons financières.

11,4 % des enfants de 1 à 15 ans appartiennent à un ménage où au moins un des enfants souffre d'au moins une privation en matière de besoins fondamentaux.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

Tableau 2^{bis} — Taux de privation des enfants en 2014, selon le type de difficultés rencontrées (en %)

	Non	Oui	
		Pour raisons financières	Pour d'autres raisons
Besoins fondamentaux	79,4	12,2	8,4
Vêtement	89,7	9,0	1,4
Chaussures	93,4	5,2	1,3
Fruits & légumes	92,0	2,7	5,3
Viande	96,6	2,3	1,1
Loisirs et sociabilité	46,8	16,8	36,4
Jeux extérieurs	96,1	1,8	2,1
Jeux intérieurs	98,3	1,0	0,6
Loisirs	68,2	6,3	25,6
Fête	84,4	5,4	10,3
Invitation	86,5	2,5	11,1
Vacances	85,4	11,8	2,8
Éducation	71,7	8,1	20,3
Livres adaptés	97,5	1,2	1,3
Voyages ou activités scolaires	89,9	4,7	5,4
Lieu pour faire les devoirs	88,3	4,1	7,6
Au niveau du ménage	65,4	34,6	
Logement à bonne température	94,8	5,2	
Internet	95,3	3,0	1,7
Voiture	94,8	1,2	3,9
Remplacer des meubles	71,9	28,1	
Dettes	85,0	15,0	

Note de lecture : 9 % des enfants de 1 à 15 ans appartiennent à un ménage où au moins un des enfants ne dispose pas de vêtements neufs pour raisons financières.

12,2 % des enfants de 1 à 15 ans appartiennent à un ménage où au moins un des enfants souffre d'au moins une privation de besoins fondamentaux.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Sile 2014.

Dans le calcul de l'indicateur de privation matérielle des enfants, il est également prévu de conserver des privations propres au ménage (et pas seulement aux enfants) car ils peuvent avoir un impact indirect sur les enfants: les enfants vivant dans des ménages supportant des contraintes financières auraient tendance à ne pas réclamer à leurs parents des choses qui coûtent de l'argent pour les protéger du stress ou du sentiment de culpabilité en cas de refus (Ridge, 2002 and 2011).

En 2014, 12 % des enfants âgés de 1 à 15 ans vivent dans un ménage où au moins un des enfants ne peut partir au moins une semaine par an en vacances (y compris dans la famille) pour des raisons financières. 6 % des enfants sont dans des familles où au moins un enfant ne peut participer à des activités de loisirs en dehors du domicile (par exemple, dans un club sportif ou une école de musique...) toujours pour des raisons financières contre 68 % des familles dont tous les enfants pratiquent une activité de loisirs et 26 % dans lesquelles tous les enfants n'en pratiquent pas, mais pour d'autres raisons que financières.

Comme la privation résulte du fait qu'au moins un enfant du ménage est privé, la probabilité d'être privé augmente avec le nombre d'enfants (*tableau 3*). En particulier, les enfants issus de ménages avec une fratrie de trois enfants ou plus sont davantage affectés: 17 % d'entre eux vivent dans des ménages dont au moins un des enfants souffre de privations en matière de **besoins fondamentaux** contre 10 % pour les enfants uniques ou ceux vivant dans une fratrie de deux. Les écarts s'observent également sur les besoins des enfants en matière d'éducation, de loisirs et de sociabilité. Les différences de fréquence de privations sont également marquées au niveau du ménage selon la taille des fratries, rejoignant le constat habituel d'une pauvreté plus fréquente chez les ménages de plus grande taille.

La privation dépend également de l'âge des enfants mais les écarts varient selon les dimensions. Si on ne constate pas d'écart en fonction de l'âge des enfants concernant les privations au niveau du ménage, il en est tout autrement pour les privations plus spécifiques aux enfants. Ainsi, pour les besoins fondamentaux et ceux concernant les loisirs et la sociabilité, plus l'âge de l'enfant est élevé, plus la proportion d'enfants en situation de privation l'est. En effet, 19 % des enfants âgés de 11 à 15 ans sont confrontés, en raison de difficultés financières, à des restrictions dans le domaine **des loisirs ou de la sociabilité** contre 16 % pour ceux âgés de 6 à 10 ans et 12 % pour ceux âgés de 1 à 6 ans.

En ce qui concerne les privations liées à l'**éducation**, si la proportion d'enfants concernés est faible parmi les moins de 5 ans du fait de besoins moins élevés à ces âges, au-delà de 6 ans, 9 à 10 % des enfants vivent dans des ménages n'ayant pas de ressources financières suffisantes pour se procurer des livres adaptés à l'âge de l'enfant, payer des voyages ou des activités scolaires ou pour disposer d'un endroit approprié pour que les enfants fassent leurs devoirs. Pour autant, entre les enfants en âge d'être en primaire et les collégiens, les

Tableau 3 — Part des enfants confrontés à une difficulté pour des raisons financières selon le nombre d'enfants et l'âge des enfants, en 2014 (en %)

	1-15 ans	Âge des enfants			Nombre d'enfants dans le ménage		
		1-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Besoins fondamentaux	12,2	8,6	11,8	14,2	9,6	10,2	17,2
Vêtement	9,0	7,4	8,9	9,7	7,3	7,3	12,8
Chaussures	5,2	3,3	4,6	6,6	2,7	4,8	7,5
Fruits & légumes	2,7	1,9	1,8	3,8	2,5	1,6	4,9
Viande	2,3	1,2	1,8	3,3	1,4	1,7	4,0
Loisirs et sociabilité	16,8	11,6	16,2	19,5	11,5	14,4	23,8
Jeux extérieurs	1,8	0,7	1,2	2,7	1,1	1,3	3,1
Jeux intérieurs	1,0	0,3	0,9	1,5	0,2	0,8	1,9
Loisirs	6,3	5,3	5,5	7,2	4,4	4,9	9,7
Fête	5,4	3,4	5,3	6,4	4,2	4,1	8,1
Invitation	2,5	1,0	2,3	3,3	1,3	1,7	4,5
Vacances	11,8	6,6	11,4	14,6	8,8	9,5	17,6
Éducation	8,1	2,6	9,3	9,7	3,7	5,2	15,5
Livres adaptés	1,2	0,8	0,8	1,7	0,7	0,7	2,4
Voyages ou activités scolaires	4,7	0,7	3,7	7,3	2,8	2,7	9,4
Lieu pour faire les devoirs	4,1	1,6	6,4	3,7	1,0	2,4	8,9
Au niveau du ménage	34,6	32,2	35,0	35,4	36,3	29,2	42,6
Logement à bonne température	5,2	3,8	4,2	6,5	5,8	3,8	6,9
Internet	3,0	2,7	3,7	2,6	4,1	2,3	3,6
Voiture	1,2	2,3	1,4	0,6	1,9	1,3	0,6
Remplacer des meubles	28,1	25,0	28,4	29,4	27,8	24,5	34,3
Dettes	15,0	14,8	14,6	15,3	16,1	10,9	21,4

Note de lecture : 12,8 % des enfants vivent dans des ménages composés d'au moins 3 enfants ne disposent pas de vêtements neufs pour des raisons financières.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

privations ne se reportent pas sur les mêmes items: en présence de difficultés financières, les enfants de 6 à 10 ans sont davantage privés d'un lieu pour faire leur devoir alors que pour les collégiens, ce besoin est davantage satisfait; par contre, ces derniers sont davantage privés de voyages ou d'activités scolaires.

La variabilité des taux de privation selon l'âge des enfants résulte ainsi de la différence des besoins à chaque âge, en particulier pour ce qui concerne les besoins liés à l'éducation ou aux loisirs et à la sociabilité. Ainsi, 33 % des enfants âgés de moins de 6 ans ne disposent pas d'un lieu propice pour faire leurs devoirs principalement pour des raisons autres que financières contre 1 % au plus pour les enfants d'âge plus élevé: cette modalité de réponse vise à distinguer si le besoin non couvert relève d'une réelle privation ou de l'absence de besoins à cet âge. Ceci révèle la difficulté de construire un indicateur synthétique adapté à chaque enfant. Néanmoins, il permet là encore de tenir compte des conditions de vie des autres membres de la fratrie dans la situation individuelle des enfants.

Privations matérielles des enfants et niveau de vie

Bien que les deux formes de pauvreté, monétaire et en conditions de vie ne se recouvrent que partiellement, privations matérielles et **niveau de vie** (*annexe 1*) sont cependant corrélés. En effet, les enfants se restreignent davantage dans la vie quotidienne pour des raisons financières lorsqu'ils vivent dans des ménages aux ressources modestes (c'est-à-dire situés dans le premier quartile de niveau de vie, soit les 25 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible) (*tableau 4*): 27 % d'entre eux sont privés de certains besoins fondamentaux alors qu'ils ne sont que 1 % des enfants de ménages aisés dans ce cas (25 % des ménages dont le niveau de vie est le plus élevé).

Parmi les besoins fondamentaux, 20 % des enfants de ménages modestes, ne peuvent recevoir des vêtements neufs, 12 % disposer de deux paires de « bonnes » chaussures et 8 % des enfants ne peuvent manger des fruits et légumes au moins une fois par jour pour des raisons financières. Les privations matérielles liées aux loisirs et à la sociabilité enregistrent des valeurs encore plus importantes puisque 36 % des enfants appartenant aux ménages les plus modestes subissent au moins une privation dans ce domaine contre 2 % des enfants issus de ménages aisés: 26 % des enfants de ménages modestes ne peuvent pas partir en vacances au moins une semaine par an, 14 % prétendre à une activité de loisirs régulière, dans un club sportif ou une école de musique par exemple, et 13 % organiser un anniversaire. Enfin, pour 18 % des enfants issus de ménages modestes des biens ou services éducatifs ne sont pas couverts pour raisons financières contre 2 % des enfants issus de ménages aisés: 12 % des enfants de ménages modestes ne participent à aucune activité ou voyage scolaire pour lesquelles une contribution financière est demandée à la famille et 4 % des enfants n'ont pas de livres adaptés à leur âge.

Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?

La fréquence des privations s'élève parmi les enfants vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire: ainsi, pour des raisons financières, 31 % de ces enfants ne peuvent partir en vacances, 27 % disposer de vêtements neufs et 19 % participer à une activité de loisirs régulière (*figure 1*).

Tableau 4 — Part d'enfants confrontés à une difficulté pour des raisons financières selon le niveau de vie du ménage, en 2014 (en %)

	Quartile de niveau de vie			
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
Besoins fondamentaux	26,9	8,5	4,7	1,0
Vêtement	20,2	5,5	3,5	0,7
Chaussures	11,6	3,5	2,1	0,4
Fruits & légumes	7,5	0,9	0,3	0,0
Viande	5,9	1,2	0,5	0,0
Loisirs et sociabilité	36,3	14,9	4,2	1,5
Jeux extérieurs	4,8	0,8	0,2	0,0
Jeux intérieurs	3,2	0,0	0,0	0,0
Loisirs	13,9	5,1	1,4	0,7
Fête	13,0	2,7	1,8	0,3
Invitation	6,3	1,4	0,2	0,0
Vacances	26,4	9,6	3,1	0,5
Éducation	18,3	5,6	1,7	1,5
Livres adaptés	3,6	0,1	0,0	0,0
Voyages ou activités scolaires	11,9	2,6	0,7	0,4
Lieu pour faire les devoirs	8,7	3,4	1,0	1,2
Au niveau du ménage	63,3	34,0	16,5	8,4
Logement à bonne température	11,0	4,4	1,6	0,5
Internet	7,9	0,7	0,6	0,5
Voiture	2,0	1,9	0,3	0,2
Remplacer des meubles	52,0	28,6	13,0	5,1
Dettes	30,4	13,6	5,1	2,7

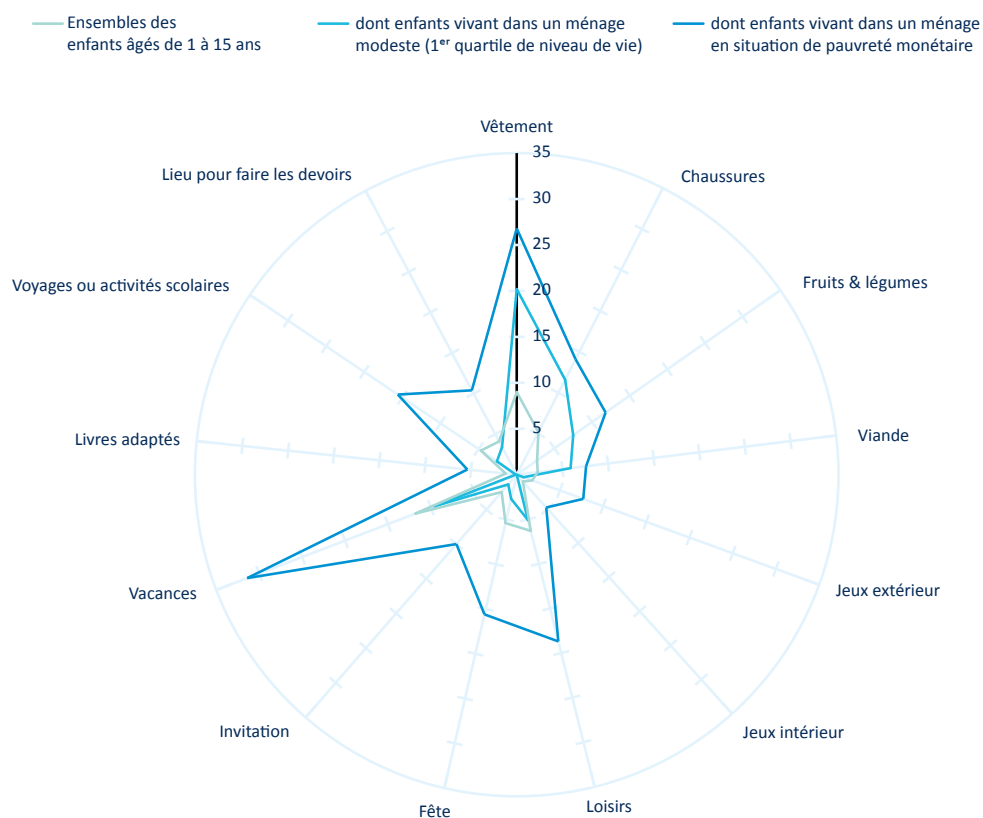
Note de lecture : 20,2 % des enfants âgés de 1 à 15 ans vivent dans des ménages du 1^{er} quartile du niveau de vie dont au moins un membre de la fratrie ne dispose pas de vêtements neufs pour des raisons financières.

Définition : le 1^{er} quartile comprend les 25 % de ménages ayant le niveau de vie le plus faible et le 4^e quartile les 25 % des ménages avec le niveau de vie le plus élevé.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Sile 2014.

figure 1— Part d'enfants confrontés à une difficulté pour des raisons financières selon le niveau de vie du ménage, en 2014 (en %)



Note de lecture : 20,2 % des enfants vivant dans un ménage modeste appartiennent à un ménage où au moins un des enfants est privé de vêtements neufs ; c'est le cas de 26,8 % des enfants vivant dans un ménage en situation de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

Un indicateur de privation des enfants en construction au niveau européen...

Si 40 % des enfants âgés de 1 à 15 ans supportent au moins une privation ou difficulté recensées dans l'enquête, 10 % en subissent au moins quatre et 5 % au moins six (*graphique 6*). Pour les enfants de famille monoparentale, la situation est accentuée (respectivement 68 %, 23 % et 13 %).

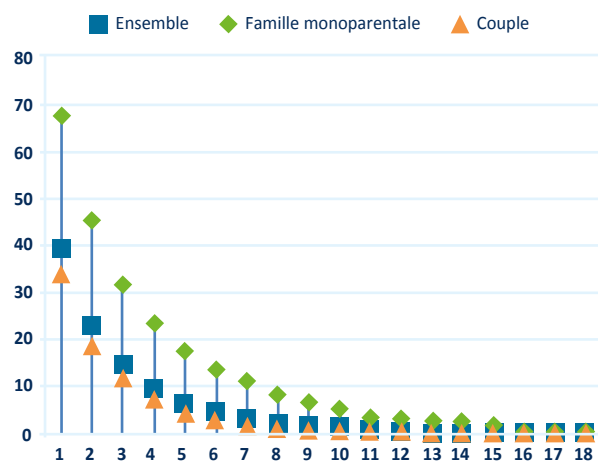
Pour identifier plus précisément les personnes en grande difficulté, il est courant de définir un seuil au-delà duquel elles sont considérées en situation de risque de pauvreté. C'est en effet le cumul des privations, et non un manque isolé, qui est

significatif de la pauvreté. C'est l'objectif même des travaux actuels au niveau européen qui vise à définir un indicateur de privation matérielle propre aux enfants. Des discussions se poursuivent quant aux choix méthodologiques à retenir pour la construction de cet indicateur, notamment s'agissant du seuil à déterminer et de la nature des items à conserver. On retiendra dans le cadre de cet article la définition initialement proposée par (*Guio et al., 2012*) qui retient un seuil de 3 privations parmi les 18 recensées, seuil au-delà duquel l'enfant sera, par convention, considéré en situation de privation matérielle (*encadré 3*). Cette convention n'est pas définitive et les résultats commentés ici sont purement illustratifs, l'objectif étant d'observer le degré de recouvrement des indicateurs de pauvreté couramment utilisés en France.

Ainsi défini, en France, en 2014, 15 % des enfants âgés de 1 à 15 ans se trouveraient en situation de privation matérielle.

Les enfants de familles monoparentales et de familles nombreuses sont davantage touchés par les privations selon cette définition: c'est le cas de 36 % des enfants de fratries vivant seuls avec un de leurs parents et de 19 % de ceux qui résident dans une famille composée d'un couple et de trois enfants ou plus (*tableau 7*). Le taux de privation matérielle est

Graphique 6 – Part des enfants concernés par un cumul de difficultés ou de privations



Note de lecture : 15 % des enfants vivent dans des ménages pour lesquels au moins 3 privations sur une liste de 18 sont subies par au moins un des enfants.
Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

Un exemple d'indicateur de privation matérielle des enfants

Selon A.-C. Guio & al. (2012), un enfant est considéré comme privé matériellement s'il vit dans un ménage dont au moins un des enfants subit au moins 3 restrictions pour des raisons financières parmi les 18 regroupées dans 4 domaines:

Besoins fondamentaux: regroupent les vêtements, les chaussures, la consommation de viande et celle de fruits et légumes.

- Lorsque leurs vêtements sont usés, pouvez-vous acheter des vêtements neufs (et non pas d'occasion) pour tous les enfants de votre ménage?

Tous les enfants de moins de 16 ans de votre ménage:

- possèdent-ils deux paires de bonnes chaussures?
- mangent-ils des fruits et des légumes frais ou surgelés au moins une fois par jour?
- font-ils au moins un repas par jour avec de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien)?

Éducation: des livres adaptés à l'âge des enfants, les activités scolaires et un lieu pour faire les devoirs sont les items réunis dans ce groupe.

- Tous les enfants de moins de 16 ans de votre ménage, disposent-ils, à la maison, de livres adaptés à leur âge?

Tous les enfants scolarisés de moins de 16 ans de votre ménage:

- participent-ils aux activités scolaires pour lesquelles une contribution financière est demandée à la famille?
- disposent-ils d'un endroit adapté pour étudier et faire leurs devoirs?

Loisirs et sociabilité: les jeux intérieurs et extérieurs, les vacances, une activité de loisirs régulière, fêter les anniversaires et inviter des amis sont les biens ou services regroupés sous cette thématique.

Tous les enfants de moins de 16 ans de votre ménage:

- Disposent-ils de jeux pour jouer dehors (vélo, rollers, skate, raquettes, etc.)?
- Disposent-ils de jeux pour jouer à la maison (jeux éducatifs, cubes, jeux de construction, jeux de société, jeux vidéo, etc.)?
- Ont-ils une activité de loisir régulière (sport, instrument de musique, association pour les jeunes, etc.)?
- Peuvent-ils inviter, de temps en temps, des amis à la maison pour jouer ou pour un repas?
- Peuvent-ils partir en vacances au moins une semaine par an?
- Organisez-vous une fête pour tous les enfants de moins de 16 ans de votre ménage (anniversaire, fête, fêtes religieuses, etc.)?

Difficultés au sein du ménage: Ne pas avoir de voiture, internet, ne pas pouvoir maintenir une bonne température dans le logement, ne pas pouvoir remplacer des meubles et avoir des dettes.

- Disposez-vous d'un accès à Internet à domicile pour votre usage privé?
- Disposez-vous d'une ou plusieurs voitures à usage privé?
- Les moyens financiers de votre ménage vous permettent-ils de remplacer des meubles hors d'usage?
- Les moyens financiers de votre ménage vous permettent-ils de maintenir votre logement à bonne température?
- Retards de paiement d'emprunts, de loyer ou de factures au cours des 12 derniers mois.

également deux fois plus élevé lorsque la personne de référence (défini comme le principal apporteur de ressources) est une femme, ce qui s'explique notamment par la prépondérance des femmes parmi les familles monoparentales. Enfin, le taux de privation est aussi plus élevé lorsque les enfants vivent dans des ménages dont la personne de référence n'a aucun diplôme (39 %), est locataire (29 %), au chômage (49 %) ou en inactivité (44 %), est employé (25 %) ou ouvrier (21 %). Toutes choses égales par ailleurs, ces caractéristiques des familles comportent un risque plus grand de privation matérielle infantile. Le niveau de vie reste la variable la plus discriminante.

L'exclusion de la vie sociale constitue l'une des dimensions de la pauvreté en conditions de vie. Parmi les enfants en situation de privation matérielle, pour des raisons financières, 33 % n'ont pas d'activité de loisirs régulière, 27 % ne peuvent envisager des voyages ou des activités scolaires tandis que 6 % ne peuvent pas inviter des amis à la maison pour jouer ou pour partager un repas (contre respectivement 1,5 %, 0,8 % et 0,1 % chez les enfants n'étant pas en situation de privation matérielle).

Tableau 7 – Taux de privation matérielle des enfants selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage en 2014 (en %)

Caractéristiques de la personne de référence	Taux	Influence *
Âge		
De 16 à 29 ans	17,0	0,7
De 30 à 39 ans	15,5	ns
De 40 à 49 ans	13,7	Réf.
50 ans ou plus	17,0	1,4
Sexe		
Homme	11,3	Réf.
Femme	22,9	1,6
Statut d'occupation du logement		
Propriétaire ou logé à titre gratuit	7,7	Réf.
Locataire	29,0	2,2
Diplôme		
Aucun diplôme	39,4	1,7
CAP, BEP, Brevet	21,0	ns
Bac, BTS, Diplôme de niveau bac+2	9,7	Réf.
Diplôme supérieur	3,0	0,6

Caractéristiques de la personne de référence	Taux	Influence *
Type de ménage		
Famille monoparentale avec un enfant	23,9	ns
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	36,2	1,5
Couple avec un enfant	5,2	0,6
Couple avec deux enfants	8,5	Réf.
Couple avec trois enfants ou plus	19,4	1,8
Autre type de ménage (ménage complexe)	28,5	1,9
Quartile de niveau de vie		
1 ^{er} quartile	33,8	3,0
2 ^e quartile	11,4	1,5
3 ^e quartile	4,2	Réf.
4 ^e quartile	0,4	0,1
Situation principale vis-à-vis de l'emploi		
Emploi	11,2	Réf.
Chômage	48,9	2,5
Inactivité	44,2	1,6
Dernière catégorie socioprofessionnelle		
Indépendants	12,7	1,7
Cadres	0,9	0,4
Professions intermédiaires	9,3	Réf.
Employés	25,4	1,4
Ouvriers	20,9	1,8
Ensemble	14,9	

Note 1 : Le taux de privation matérielle des enfants correspond à la part des enfants qui cumulent au moins 3 privations parmi les 18 retenues.
 Note 2 : La dernière colonne présente les odds ratios issus d'une régression logistique. La mention « ns » indique un effet de la caractéristique non significativement différente de la modalité de référence au seuil de 5 %.

Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

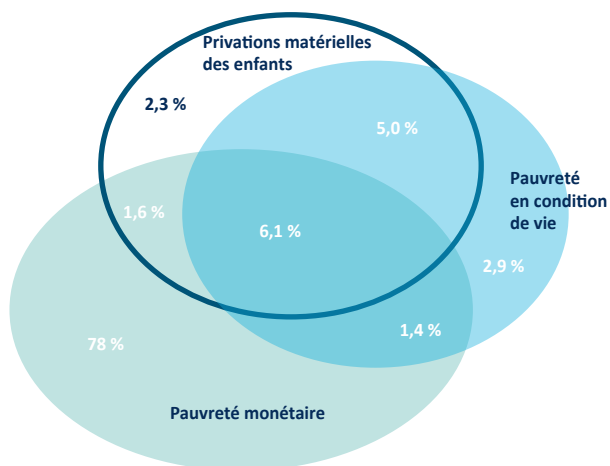
Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

... qui recouvre partiellement les différentes dimensions traditionnelles de la pauvreté

Privations des enfants et pauvreté monétaire ne se recouvrent que partiellement : ainsi la moitié des enfants (7,7 %) en situation de privation matérielle vivent dans un ménage en situation de pauvreté monétaire (figure 2). Les études visant à comparer les deux dimensions de la pauvreté, monétaire et en conditions de vie (Godefroy et Missègue, 2012) ont déjà fait ce constat. Ce non-recouvrement traduit plusieurs phénomènes. D'une part, parmi les enfants de ménages pauvres sur un plan monétaire, certains enfants ne subissent pas de restrictions de consommation parmi celles retenues (mais cela n'exclut pas qu'ils peuvent pâtir peut-être de restrictions portant sur des biens ou services moins standards). D'autre part, des enfants vivants dans un ménage bénéficiant de revenus relativement élevés peuvent être exposés à des restrictions en conditions de vie du fait du poids excessif de remboursements d'emprunts, par exemple. Finalement, ces deux dimensions sont plutôt complémentaires car elles ne se recoupent qu'en partie. En revanche, et en toute logique, l'indicateur de privations matérielles des enfants se recoupe davantage avec la pauvreté en conditions de vie définie au niveau du ménage puisque 11,1 % des enfants (parmi les 15 %, soit les trois-quarts) connaissent ces deux formes de pauvreté. Ceci s'explique par la présence de privations communes aux deux indicateurs et par la proximité des concepts. Par ailleurs, cela signifie que l'indicateur de pauvreté en conditions de vie français, même s'il reste tributaire des choix méthodologiques qui, en particulier, n'incluent pas dans sa construction des besoins propres aux enfants, permet de capter une large majorité d'enfants en situation de risque de pauvreté pour lesquels des besoins de la vie courante ou des besoins sociaux ne seraient pas couverts.

6 % des enfants de 1 à 15 ans cumulent toutes les situations de pauvreté : en conditions de vie, monétaire et via des privations matérielles propres aux enfants. Comparativement aux 73 %

Figure 2 — Recouvrement des différentes formes de pauvreté concernant les enfants âgés de moins de 16 ans



Note de lecture : 6,1 % des enfants se trouvent en situation de pauvreté monétaire, pauvreté en condition de vie et privations matérielles des enfants. 2,3 % se trouvent en situation de privation matérielle des enfants mais ne sont pas en situation de pauvreté monétaire ou en conditions de vie. Champ : Enfants âgés de 1 à 15 ans résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine. Source : Insee, Enquête SRCV-Silc 2014.

d'enfants ne se retrouvant dans aucune de ces situations de pauvreté⁹, ceux qui cumulent ces difficultés vivent dans des ménages plus souvent locataires, avec un ou deux parents au chômage, sans diplôme, au statut d'indépendant ou ouvrier. Ainsi, les enfants dont le(s) parent(s) sont au chômage ont près de 10 fois plus de risques, par rapport à des enfants dont les parents sont en emploi, de cumuler toutes les situations. Les enfants de familles nombreuses sont également davantage affectés.

En dehors des situations de pauvreté monétaire ou de cumuls de pauvreté, la figure 2 permet d'identifier des situations qui traduisent une certaine fragilité d'existence à travers les conditions de vie, c'est-à-dire des personnes en situation de pauvreté dans une seule des dimensions, et non pas en situation de risque d'extrême pauvreté (cumul de toutes les dimensions): ainsi 3 % des enfants ne sont « pauvres » que selon l'indicateur de conditions de vie et 2 % que selon l'indicateur de privation matérielle des enfants. Pour ces derniers, la situation n'est pas captée par les autres formes de pauvreté: ils cumulent moins souvent des privations et se trouvent à proximité des seuils retenus pour les autres indicateurs sans toutefois les dépasser. Ainsi les enfants seulement en situation de privation matérielle souffrent en moyenne de 3,5 privations (sur les 18 difficultés ou privations collectées dans l'enquête) contre 3,8 pour ceux placés en situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle, 5 pour ceux en situation de pauvreté en conditions de vie et de privation matérielle, et 6,3 pour ceux qui cumulent les trois situations de pauvreté.

Le futur indicateur de privation matérielle des enfants, s'il reste défini ainsi ou de façon proche, met au jour des situations en grande majorité couvertes par les indicateurs usuels de la pauvreté en France, qu'il s'agisse de la pauvreté monétaire ou en conditions de vie. Il ne vise cependant pas à compléter l'approche de la pauvreté mais bien à éclairer davantage la situation des enfants pauvres, à travers les privations au regard des besoins propres aux enfants, et non à travers l'appréhension de leur situation précaire à partir de la pauvreté des adultes. En effet, il dévoile une population d'enfants privés qui n'est pas forcément plus étendue, mais dont une partie est différente de celle captée par les indicateurs représentatifs des autres formes de pauvreté. Il permet par ailleurs de tenir compte, pour une partie, de l'hétérogénéité des privations entre les adultes et les enfants, en particulier, de la priorité pour les parents de satisfaire, lorsque cela leur est possible, les besoins spécifiques de leurs enfants au détriment des leurs. Pour autant, ces indicateurs ne peuvent capter l'impact psychologique des privations des parents sur les enfants et l'adaptation de leurs comportements aux difficultés de leur foyer. Comme cela a déjà été rappelé en introduction, la pauvreté a de multiples visages et l'indicateur de privation matérielle des enfants, aussi utile et enrichissant soit-il, ne constitue qu'un angle d'étude de la pauvreté des enfants qu'il reste nécessaire de compléter par d'autres approches pour disposer d'une meilleure connaissance de la pauvreté infantile et de ses effets sur les enfants ou sur leurs proches.

⁹ Soit les enfants qui ne sont pas représentés dans la figure 1.

Définitions

Pauvreté monétaire: Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté monétaire est défini comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian des individus.

Niveau de vie: revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Source

Les données issues du module complémentaire européen 2014 sur les privations matérielles des enfants proviennent de l'enquête **Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie – SRCV** (*Statistics on Income and Living Conditions - Silc*). L'exploitation statistique de ce module provient des réponses d'environ 12000 ménages ordinaires résidant en métropole. Les ménages sont interrogés sur leur capacité financière à assurer un certain nombre de besoins à tous leurs enfants.

Références bibliographiques

- Atkinson T., Cantillon B., Marlier E., Nolan B., 2002, « Social Indicators: The EU and Social Inclusion » Oxford University Press.
- Gleizes F., 2017, « Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014 », Insee-Résultats n° 190.
- Eudeline J.-F., Garbinti B., Lamarche P., Roucher D., Tomasini M., 2011, « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », *Insee References Les revenus et patrimoine des ménages*.
- European Commission, 2013, Commission Recommendation of 20 February 2013 on Investing in Children: breaking the cycle of disadvantage, (2013/112/EU), Brussels: European Commission.
- Godefroy P., Missegue N., 2012, « Pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie: sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Insee References Les revenus et patrimoine des ménages*.
- Godefroy P., Ponthieux S., 2010, « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union Européenne », dans le rapport *les Travaux de l'Observatoire 2009-2010*, Onpes.
- Gábos A., Özdemir E., Ward T., 2011, « Material Deprivation Among Children », Research note 7, European Commission.
- Lollivier S., Verger S., 1997, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Economie et Statistique* n° 308-309-310, Insee.
- Guio A.-C., Gordon D. and Marlier E., 2012, « Measuring Material Deprivation in the EU: Indicators for the Whole Population and Child-Specific Indicators », Eurostat Methodologies and Working Papers. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities (OPOCE).
- Guio A.-C., Gordon D., Marlier E., Najera H., Pomati M., « Revising the EU material deprivation variables. Analysis of 2013 EU-Silc data ». Short version of the Interim activity report between Eurostat and CEPS / Insteat.
- Guio A.-C., 2009, « What can we learned from deprivation indicators in Europe? », Eurostat Methodologies and Working Papers.
- Main, G., Bradshaw J., 2016, « Child poverty in the UK: Measures, prevalence and intra-household sharing », *Critical Social Policy*, 36 (1). pp. 38-61.
- Onpes, 2012, « Combien de personnes en situation de pauvreté ? », La Lettre de l'Onpes n° 5, octobre.

- Ridge, T., 2002, « Childhood Poverty and Social Exclusion: From a Child's Perspective », Bristol; The Policy Press.
- Ridge, T., 2011. « The everyday costs of poverty in childhood: a review of qualitative research exploring the lives and experiences of low-income children in the UK », *Children and Society*, 25 (1), pp. 73-84.

Achevé d'imprimé au mois de Novembre 2017
Imprimerie Lefèvre
Dépôt légal : 3^e trimestre

Mise en page : SCEI - Ivry-sur-Seine - 01 45 15 25 90
Conception graphique : Didier Brient

La pauvreté se maintient à un haut niveau malgré les dispositifs
mis en œuvre

Didier Gelot et Jean-Luc Outin

Pauvreté en conditions de vie et privations des enfants

Carine Burricand et François Gleizes

Consulter sur le site de l'ONPES

- les études
- la Newsletter
- la Lettre

www.onpes.gouv.fr

ISSN imprimé : en cours

ISSN en ligne : en cours